

EPTB Oise Aisne Rapport d'activité 2012

Sommaire

0	Le mot du président
-	
	Présentation générale de l'Entente
	L'Entente Oise-Aisne, une institution représentative de ses membres 7
~	Le Conseil d'administration
1	o Le Bureau
	L'Entente Oise-Aisne, un EPTB acteur au sein de réseaux
	Nos missions
	Notre bassin
	Nos partenariats
	L'Entente Oise-Aisne, employeur de compétences
	Les mouvements de personnel
	Les formations
	L'organigramme
	Zoom sur les travaux des locaux
• • •	
	Le contexte réglementaire du grand cycle de l'eau
	Les principaux textes réglementaires
	La Directive Inondation 12
	Le classement des cours d'eau et sa révision
	Le Plan Territorial d'Actions Prioritaires des Vallées d'Oise 2013-2018
	La réduction de l'aléa
	La gestion de nos aménagements
	L'aménagement de Proisy
	L'aménagement de Longueil-Sainte-Marie
	Une vigilance active
	Une connaissance actualisée du réseau hydrographique
	Une équipe prête pour la gestion de crise
	La perspective de nouveaux aménagements
	Le projet d'aménagement de Montigny-sous-Marle
	Le projet d'aménagement de Saint-Michel
	La recherche de nouveaux lieux d'implantation
	L'étude Aisne amont-Aire (02-51-55)
	L'hydrologie du bassin versant de l'Oise
	Las basista da assista intíguio
	Les projets de gestion intégrée
L'e	expérimentation d'Aizelles
	 Le projet en quelques mots L'avancement du projet en 2012
	Le point sur la concertation
	L'opération pilote des crêtes préardennaises
	• Le projet en quelques mots
	L'avancement du projet en 2012
	Le point sur la concertation
	Le projet PAPI Verse
	• Le projet en quelques mots
	L'avancement du projet en 2012
	Le point sur la concertation

0	L'atteinte du bon état écologique	28
	Les aides à l'entretien et la restauration des cours d'eau	29
	Le programme d'aides aux collectivités	
	Les contrats globaux pour l'eau	
	La maîtrise d'ouvrage sur le DNN	31
	Le programme pluriannuel d'entretien et de restauration des cours d'eau	22
	Des dispositifs de préservation	33
	Le pilotage et l'animation du DOCOB Natura 2000 de la Moyenne vallée de l'Oise La récoma écologique de l'Oise	
	La réserve écologique de l'Ois'eau La franche de l'Archanie	-
	La frayère de Verberie L'information des élus et techniciens	25
	L'amélioration des connaissances hydromorphologiques	33
	Camenor ation des commaissances ny dromor photographes	
• •		
	La résilience des territoires	36
Ū	La protection des biens	
	Le programme de réduction de la vulnérabilité	
	Le programme d'aides aux collectivités locales pour les travaux de lutte	
	contre les inondations	
	La sensibilisation du grand public	38
	Le programme de pose de repères de crues	
	La communication institutionnelle	
	Les finances de l'établissement	40
	Les comptes administratifs • Les premières estimations du compte administratif 2012	41
	Dépenses et recettes en 2012	
	Le budget primitif 2013	43
	Les dépenses	ТJ
	Les recettes	
• •		
	Annexes	44
	les membres du Conseil d'administration	45
	Les faits marquants en 2012	46
	Liste des collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente en 2012	49
	Carte des syndicats, mise à jour 2012	52
	Dálibánstiana du Canadi diadministration de 2012	F2
	Délibérations du Conseil d'administration en 2012	53
	Liste des marchés contractés par l'Entente en 2012	55

Le mot du président

2012 aura été, pour l'Entente Oise-Aisne, une année placée sous le signe de l'ambivalence. Au fil de votre lecture de ce rapport d'activité, vous allez constater qu'il y a eu des avancées significatives pour un certain nombre de projets, dont le site Montigny-sous-Marle et le PAPI Verse, mais vous allez également remarquer la mise en suspens d'autres dossiers, pour plusieurs raisons.

Cette humble analyse ne fait que mettre en exergue une certaine divergence au sein des membres fondateurs de l'Entente sur les moyens et les objectifs à mettre en œuvre dans notre politique de gestion du risque inondation.

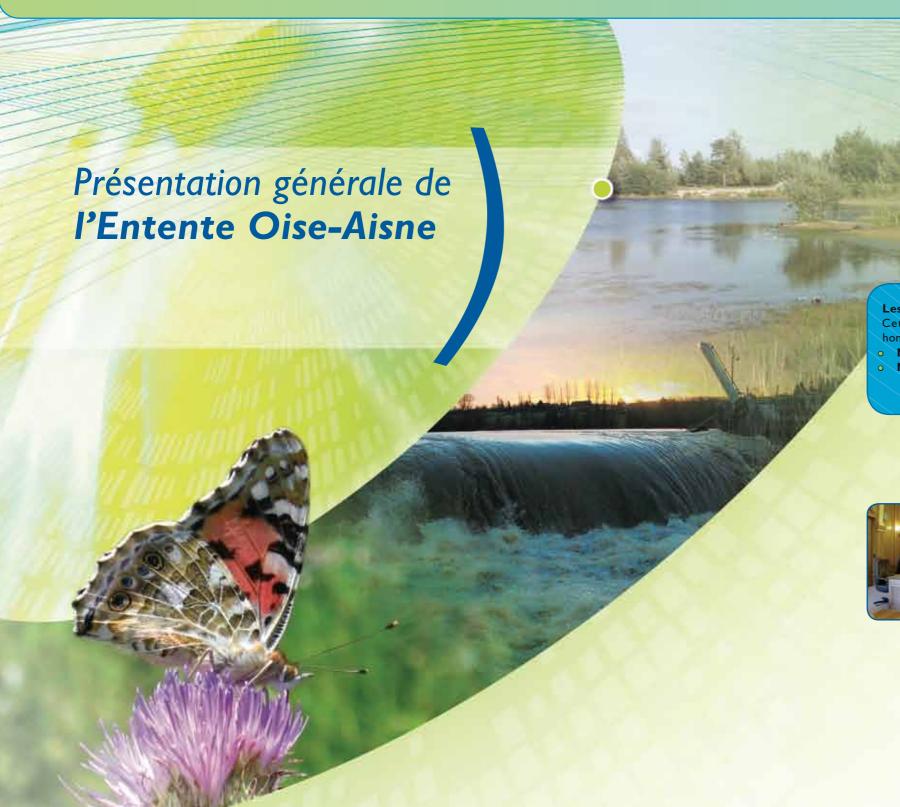
Force est de constater que, devant toute opposition, la concertation reste la meilleure solution : savoir écouter les sinistrés et entendre les opposants à nos projets est essentiel. Mais si nous voulons que l'Entente ait un réel rôle d'acteur, il faut que tous, nous lui reconnaissions sa légitimité, confortée par son statut d'EPTB.

Comme nous voulons agir, les actions doivent être portées collégialement, par les départements de l'amont et de l'aval. Le clivage géographique départemental doit être surmonté au nom de la solidarité humaine et économique. Des familles de sinistrés sont toujours en attente de solutions, des emplois – dans un contexte économique difficile – sont à préserver. La mémoire du risque et la formation préventive sont des outils d'éducation à la culture du risque qui, il faut l'espérer, porteront leurs fruits sur les générations futures en les co-responsabilisant sur les choix d'aménagement du territoire en matière de réduction de l'aléa et d'occupation du sol.

Fort heureusement, à ce jour, le dialogue reste toujours de mise puisque les départements de l'amont souhaitent devenir acteurs de la gestion du risque d'inondation en proposant de nouvelles pistes de réflexion. Ce cadre, dès lors qu'il serait suffisamment ambitieux, devrait s'inscrire dans les stratégies que la Directive Inondation nous astreint à définir à l'horizon 2015, pour lesquelles les EPTB seront appelés à jouer un rôle central.

Gageons que 2013 sera plus consensuelle.

Gérard SEIMBILLEPrésident de l'Entente Oise-Aisne



L'Entente Oise-Aisne, une institution représentative de ses membres

Créée le 25 septembre 1968, l'Entente interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents, dénommée Entente Oise-Aisne, a le statut juridique d'une institution.

Disposant de la personnalité morale et d'une autonomie financière, ses statuts ont été révisés et approuvés par délibération du Conseil d'administration en 2006.

Les médaillés de l'Entente Oise-Aisne

Cette année, les récipiendaires de la distinction honorifique de l'Entente ont été :

- o M. HRMO (60), administrateur de l'Entente de 1994 à 2011
- o M. CHAZAL (55), administrateur de l'Entente-de 1998 à 2011

Le Conseil d'administration

Les membres de l'Entente Oise-Aisne sont :

- Ardennes,Marne,
- Meuse,Aisne,
- o Oise, Val d'Oise

Le Conseil d'administration est constitué de 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants par Département membre.

Retrouvez la liste des membres du Conseil d'administration dans la partie « Annexes » de ce rapport.



En 2012 se sont tenus trois Conseils d'administration :

- o mercredi 9 mai 2012,
- mercredi 10 octobre 2012,
- o mercredi 12 décembre 2012

Pour ce dernier Conseil d'administration, Mme BALITOUT a été désignée déléguée titulaire de l'Oise pour succéder à M. CARVALHO, démissionnaire.

Ce même jour, M. DEGUISE est devenu le nouveau secrétaire de l'Entente Oise-Aisne.

Le Bureau

Le Bureau est donc, à ce jour, composé ainsi :

Président :

Monsieur Gérard SEIMBILLE, Conseiller général du canton de Pontoise (95)

Vice-présidents :

M. Jean-Jacques THOMAS, Conseiller général du canton d'Hirson (02)

M. Thierry DEGLAIRE, Conseiller général du canton de Monthois (08)

M. Pascal PERROT, Conseiller général du canton de Vertus (51)

Secrétaire :

M. Patrick DEGUISE, Conseiller général du canton de Noyon (60)

Secrétaire-adjoint :

M. Jean-François LAMORLETTE, Conseiller général du canton de Varennes-en-Argonne (55)

Le Bureau s'est réuni les 4 avril, 19 septembre et 21 novembre afin de préparer les Conseils d'administration.

L'Entente Oise-Aisne, un EPTB acteur au sein de réseaux

Nos missions

L'Entente Oise-Aisne mène une politique de gestion des inondations et de préservation de l'environnement.

- 1) la lutte stricto sensu contre cet aléa climatique et ses conséquences: les crues de 1993 et 1995 ont ravivé la conscience collective et ont fait sortir de l'ombre l'instance existante de gestion des inondations qu'est l'Entente. En 1996, le rapport de Jean Dunglas constitue un changement radical de l'approche de cette gestion, en passant d'une simple politique d'entretien des cours d'eau à un programme de ralentissement dynamique des crues. Les études ISL sur les rivières Oise et Aisne, Stucky sur l'Oise amont et Safège sur l'Aisne amont et l'Aire ont aidé l'Entente à définir cette stratégie de lutte. Les orientations techniques ont permis d'identifier sept sites majeurs d'intervention dont Longueil-Sainte-Marie et Proisy.
- 2) la recherche d'un bon état écologique des cours d'eau conformément aux objectifs de la Directive cadre sur l'Eau (DCE). L'Entente Oise-Aisne soutient, avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, les travaux d'entretien et de restauration des sections domaniales non-navigables. Elle développe aussi sur certains versants des programmes d'aménagements visant à limiter le ruissellement et à augmenter le temps de concentration.

Notre bassin

Le territoire d'actions de l'Entente Oise-Aisne — le bassin versant de l'Oise — s'étend sur 17 000 km², de Sainte-Menehould à Pontoise, avec une densité de population inégalement répartie. Il comporte plus de 9000 km de cours d'eau.



Les crues du bassin sont de plusieurs types :

- Les crues résultantes de la saturation des sols, due à des précipitations sur une longue période, en hiver ou au printemps (ex. : décembre 1993)
- Les crues torrentielles avec des précipitations si intenses que l'eau n'a pas le temps de s'infiltrer dans le sol et ruisselle jusqu'à la rivière (ex. : juin 2007)
- Les crues consécutives à des fontes de neige (ex. : janvier 2011)

Nos partenariats

Reconnue Etablissement public territorial de bassin par arrêté interpréfectoral d'avril 2010, l'Entente Oise-Aisne est intégrée au réseau des acteurs de la gestion du grand cycle de l'eau. A ce titre, des rencontres régulières ont été programmées sur 2012 et un certain nombre de partenaires sont venus visiter les aménagements et les locaux. Peuvent être cités entre autres :

- le CEPRI (Centre européen de prévention du risque inondation)
- Le bureau d'étude HYDRATEC
- La Mission des risques naturels (assurances)
- Le CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment)
- l'AFEPTB



Visite de la MRN, le 5 juillet 2012

Membres titulaires	Membres suppléants
FEPTB	
M. SEIMBILLE Gérard (95)	M. DESSE Daniel (95)
M. LETELLIER Alain (60)	M. CARVALHO Patrice (60)

COMITETRAME VERTE ET BLEUE de Picardie

M. DELAVENNE Thibaut (60) M. DEGUISE Patrick (60)

CEPRI

M.THOMAS Jean-Jacques (02) M. DESSE Daniel (95)

SAGE Aisne Vesle Suippe

M. GUERIN Dominique (08)

SAGE Oise Aronde

M. DEVALROGER Eric (60)

SAGE Automne

M. DE VALROGER Eric (60)

SAGE Nonette

M. DELAVENNE Thibault (60)

L'Entente Oise-Aisne, employeur de compétences

Les mouvements de personnel

Les services de l'Entente Oise-Aisne ont connu des changements de personnels en 2012. Sophie NICOLAS, Hélène MONCEL et Mélissa MAGOUTIER ont quitté l'Entente et ont été remplacées respectivement par Marion LE ROUX DE BRETAGNE, Sarah MARTIN et Laurence DUBROMELLE.

Les formations

Grâce à des formations, les agents de l'Entente ont pu perfectionner leurs compétences professionnelles :

- o formation électricité avec l'APAVE
- o formation à des logiciels de gestion (SUDOCO, SYRAH)

Zoom sur les travaux dans l'établissement

L'Entente Oise-Aisne, propriétaire de ses locaux administratifs, a fait réaliser un certain nombre de travaux :

- o Salle de réunion : mise à niveau du plancher, peinture et pose d'un placard
- o Bureau du deuxième étage : mise à niveau du plancher
- o Changement de l'armoire de brassage
- o Installation d'un local d'entreposage des containers à déchets.

L'équipe de l'Entente Oise-Aisne, de gauche à droite : haut : Catherine ZEMB, Olivier HOUDAYER, Annabelle CLEMENT, Marion LE ROUX DE BRETAGNE, Marjorie ANDRE, Laurence DUBROMELLE, Patrice VALAT, Sarah MARTIN, Jean-Michel CORNET

bas: Pascal LAVAL, Pascal LAUGIER, Thierry FRAYON

L'organigramme

- Annabelle CLEMENT, assistante de direction. clement.eptboise@orange.fr

2) Pôle Administratif:

- Laurence DUBROMELLE, responsable de communication. dubromelle.eptboise@orange.fr
- Marion LE ROUX DE BRETAGNE, responsable des marchés. mlerouxdebretagne@cg02.fr
- Pascal LAVAL, comptable et gestion du personnel. plaval@cg02.fr
- Catherine ZEMB, assistante comptable. czemb@cg02.fr

3) Pôle Technique:

- Patrice VALAT, responsable technique, en charge du site de Saint-Michel, de l'aménagement du Saint-Lambert et de l'organisation de la gestion de crise.
 valat.eptboise@orange.fr
- Marjorie ANDRE, chargée de projets, en charge du site de Montigny-sous-Marle, de la déclinaison de la Directive Inondation et de la modélisation.
 andre epthoise @ orange fr
- Pascal LAUGIER, chargé de projets, en charge de l'hydrologie, aménagement de l'Aisne et de l'Aire, PAPI Verse. laugier.eptboise@orange.fr
- Sarah MARTIN, chargée de gestion des sites de Longueil-Sainte-Marie et Proisy.
 martin.eptboise@orange.fr
- Thierry FRAYON, chargé des travaux milieux aquatiques des rivières domaniales non navigables Oise et Aisne et du suivi technique Natura 2000 moyenne vallée de l'Oise. frayon.eptboise@orange.fr
- Olivier HOUDAYER, chargé de la gestion de la Réserve de l'Ois'Eau, des aides aux collectivités locales et des animations pédagogiques. houdayer.eptboise@orange.fr





L'eau parcourt deux cycles complémentaires :

- o le grand cycle de l'eau : C'est la même quantité d'eau qui circule depuis toujours sur la Terre. C'est le cycle de la ressource ;
- les petits cycles de l'eau qui correspondent aux prélèvements d'eau effectués par l'homme sur le grand cycle de l'eau à des fins domestiques, agricoles ou industrielles avant de restituer cette dernière à la nature : sa récupération, son traitement ont un coût.

L'Entente Oise-Aisne, en tant qu'EPTB, intervient au niveau du grand cycle de l'eau. Plusieurs textes fondamentaux relatifs à ce grand cycle orientent les actions de l'Entente.

Les principaux textes réglementaires

- 1983: La loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, dite loi « BOUCHARDEAU », oblige le maître d'ouvrage d'un projet susceptible de porter atteinte à l'environnement à consulter préalablement le public et à réaliser une étude d'impact avec les compensations nécessaires.
- 1984: Les PER (Plans d'Exposition aux Risques) sont institués par décret du 3 mai. Le décret est abrogé en mars 1993.
- 1987: La loi du 22 juillet relative à l'organisation de la sécurité civile, la protection des forêts contre l'incendie et la prévention des risques majeurs, instaure le droit aux citoyens d'accéder aux informations sur les risques auxquels ils sont exposés.
- 1990: Le décret 90-918 du 11 octobre 1990 fixe les modalités d'information destinée au public (schéma réglementaire d'information de la population).

Rédact Niveau concerné	eur Préfet	Maire
Départeme	Dossier Départer sur les Risques Majeurs (DDRM)	nental
Commune	Document Comi Synthétique (DCS	

- 1995: La loi n° 05-101 du 2 février, relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite Loi « BARNIER », instaure de nouvelles dispositions relatives à :
 - la participation du public et des associations en matière d'environnement (instauration de la Commission nationale du débat public; consultation du public et des associations en amont des décisions d'aménagement; agrément des associations de protection de l'environnement, ...)
 - la prévention des risques naturels, notamment l'institution de plans de prévention des risques naturels prévisibles :
 Les PPRNP, qui se substituent aux PER de 1984. Les plans de prévention des risques naturels prévisibles introduisent, en outre, la possibilité d'exproprier les

- populations soumises à un risque naturel majeur. Son contenu sera précisé par décret en octobre 1995.
- la connaissance, la protection et la gestion des espaces naturels.
- la gestion des déchets et la prévention des pollutions avec le principe de pollueur-payeur.
- 2003: la loi n°2003-699 du 30 juillet, dite loi « BACHELOT », relative à la prévention des risques technologiques et naturels rend obligatoire la concertation avec les acteurs locaux et fait du citoyen un acteur de cette concertation. Les autres axes de cette loi sont :
- Le développement d'une information préventive par la création d'une information périodique de la population dans les communes couvertes par un PPR et de l'information des acquéreurs ou locataires de biens immobiliers.
- L'éveil de la conscience du risque avec la pose de repères de crue et l'inventaire de ces derniers
- La reconnaissance législative aux structures mises en place (les EPTB) par les collectivités territoriales, pour l'aménagement de bassins hydrographiques, en vue de la prévention des inondations et la gestion équilibrée de la ressource en eau
- L'organisation de la prévision des crues (création du SCHAPI)
- La mise en place de servitudes d'utilité publique de surinondation pour lutter contre les inondations.
- 2007: la Directive 2007/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondations, dite « Directive Inondation », a pour principal objectif d'établir un cadre pour l'évaluation et la gestion globale des risques d'inondations dans la Communauté. La Directive Inondation a été transposée en droit français par les 2 textes suivants :
- L'article 221 de la Loi d'Engagement National pour l'Environnement dite « LENE » du 12 juillet 2010.
- Le décret n° 2011-227 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

La Directive Inondation

La Directive Inondation du Parlement européen du 23 octobre 2007, relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation, a pour principal objectif la réduction des conséquences négatives des inondations pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'environnement.

En tant qu'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) et au vu de ses missions statutaires, l'Entente Oise-Aisne participe à la déclinaison de cette directive.



COMITER Vallées d'Oise du 20 juin 2012

Suite à l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI), arrêtée le 20 décembre 2011, un travail de sélection des territoires sur lesquels les enjeux sont les plus importants a débuté. Lors des Commissions territoriales élargies des vallées d'Oise et des rivières d'Ile-de-France, la méthode de sélection de ces territoires, basée sur les enjeux présents dans la zone potentiellement inondable, a été présentée.

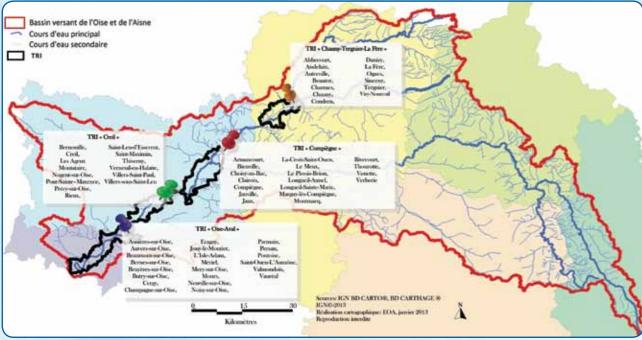
A l'issue de la concertation, co-animée par les services de l'Etat et l'Entente Oise-Aisne, auprès des collectivités territoriales, une liste finalisée de ces territoires a été présentée lors des Commissions territoriales élargies de septembre.

Sur le bassin versant de l'Oise, le préfet coordonnateur de

Sur le bassin versant de l'Oise, le préfet coordonnateur de bassin a arrêté, le 27 novembre 2012, la liste des territoires à risque important (TRI) suivante :

- o territoire de Chauny-Tergnier La-Fère,
- o territoire de Compiègne,
- o territoire de Creil,
- o territoire d'Ile-de-France (comprenant les 22 communes riveraines de l'Oise dans le Val d'Oise), considéré comme ayant des conséquences de portée nationale (arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 6 novembre 2012).

Les efforts seront ensuite concentrés pour ces zones définies comme prioritaires.



Les quatre TRI du bassin Oise-Aisne

Plus d'information sur la Directive Inondation dans la lettre n°14 de l'Entente Oise-Aisne.

Les prochaines étapes de la directive sont :

- La cartographie de la zone inondable et des enjeux sur les TRI, pour fin 2013.
- L'élaboration de stratégies locales permettant la réduction du risque d'inondation sur les TRI. La gouvernance de ces stratégies est en cours de définition.
- Le plan de gestion du risque d'inondation (PGRI) à l'échelle du bassin Seine-Normandie, pour fin 2015.

Le classement des cours d'eau et sa révision

Les premiers textes modernes concernant le droit de l'eau remontent aux codes napoléoniens.

Cependant, les fondements de la politique de l'eau actuelle sont essentiellement issus de trois lois :

- La loi sur l'eau du 16 décembre 1964 qui a organisé la gestion décentralisée de l'eau par bassin versant. C'est cette loi qui a créé les agences de l'eau et les comités de bassin.
- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 consacre l'eau en tant que « patrimoine commun de la Nation. » Elle a renforcé l'impératif de protection de la qualité et de la quantité des ressources en eau. Elle a mis en place de nouveaux outils de la gestion des eaux par bassin : les SDAGE et les SAGE
- La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006.

Par ailleurs, une grande partie de la réglementation française découle des directives européennes et notamment de la Directive cadre sur l'eau qui a été transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004. La directive organise notamment la gestion de l'eau en s'inspirant largement de ce qui a été fait depuis plusieurs décennies en France.

La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a rénové le cadre global défini par les lois sur l'eau du 16 décembre 1964 et du 3 janvier 1992. Les nouvelles orientations qu'apporte la LEMA sont :

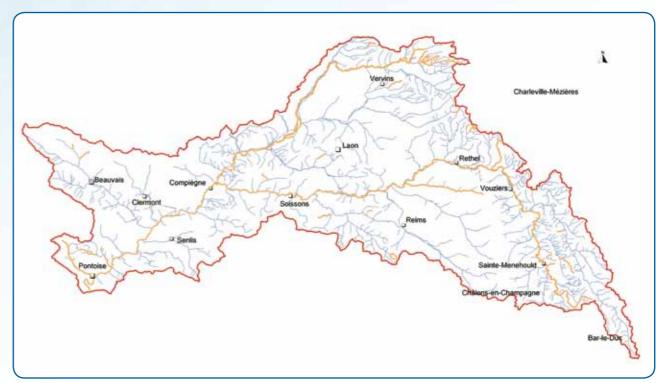
- de se donner les outils en vue d'atteindre en 2015 l'objectif de « bon état » des eaux fixé par la Directive cadre sur l'eau (DCE);
- d'améliorer le service public de l'eau et de l'assainissement : accès à l'eau pour tous avec une gestion plus transparente;
- o de moderniser l'organisation de la pêche en eau douce.

Enfin, la LEMA tente de prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans la gestion des ressources en eau. Elle réaffirme également la nécessité de restaurer les continuités écologiques et sédimentaires en prévoyant la révision des classements des cours d'eau en deux listes. Ces deux listes sont décrites par l'article L.214-17 du Code de l'Environnement créé par la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 :

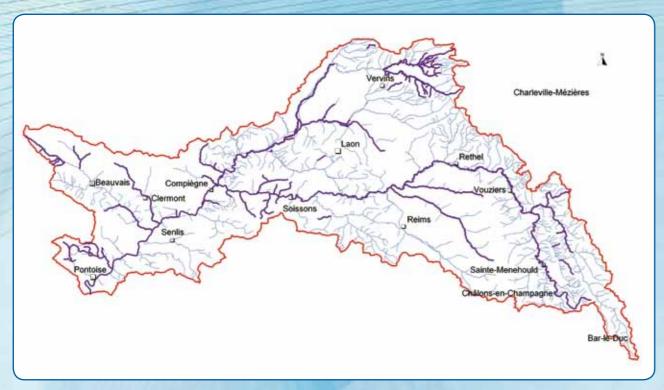
- Liste I: les cours d'eau à préserver. Cette liste concerne les rivières en très bon état écologique, les réservoirs biologiques et les rivières à fort enjeu pour les poissons migrateurs amphihalins. Il est alors interdit, sur ces rivières, de construire tout nouvel ouvrage s'il constitue un obstacle à la continuité écologique.
- Liste 2: Les cours d'eau à restaurer. Cette liste concerne les rivières où il est nécessaire d'assurer rapidement la compatibilité des ouvrages existants avec les objectifs de continuité écologique. Il est alors important que les ouvrages existants sur les cours d'eau classés dans cette liste soient gérés, entretenus, équipés et mis en conformité au plus tard, 5 ans après la publication de l'arrêté de classement.

Les nouveaux classements sont adossés aux SDAGE et aux programmes de mesures qui déclinent les grands enjeux liés au maintien et à la restauration de la continuité écologique et sédimentaire. Les cours d'eau, ainsi classés, constitueront des éléments essentiels de la trame bleue des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE).

Le classement des rivières sur le bassin en liste I



Le classement des rivières sur le bassin en liste 2



Le Plan Territorial d'Actions Prioritaires des Vallées d'Oise 2013-2018

Dans le SDAGE, transmis fin 2009 à Bruxelles, le bassin Seine-Normandie s'est engagé à atteindre le bon état écologique de 69% des masses d'eau de surface en 2015.

Pour atteindre cet objectif, des actions sont priorisées par l'Agence de l'eau. C'est l'ensemble de ces actions, sur les deux cycles de l'eau, que l'on retrouve dans le PTAP de l'Agence.

Les critères de sélection des actions prioritaires reposent sur cinq principes fondamentaux :

- Principe 1: actions sur les masses d'eau en état écologique moins que bon (moyen, mauvais, médiocre) et ayant un objectif de bon état en 2015 et 2021, et au cas par cas 2027.
- Principe 2: actions permettant le maintien du bon état ou du très bon état écologique sur les masses d'eau.
- Principe 3 : actions permettant de répondre aux exigences réglementaires spécifiques (DERU, captages, continuité écologique).
- Principe 4: actions sur les masses d'eau en mauvais état chimique et ayant un objectif de bon état en 2015 et 2021, et au cas par cas 2027.
- Principe 5 : actions permettant le maintien du bon état chimique pour les masses d'eau.

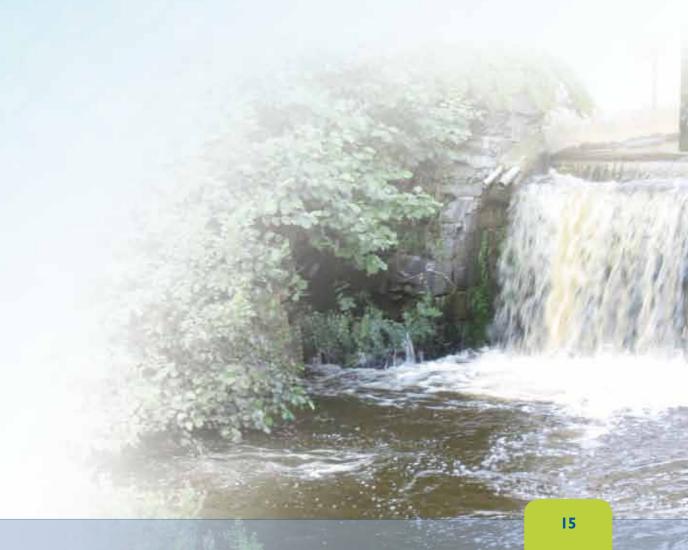
Des critères de sélection ont également été définis pour :

- o les actions de lutte contre l'érosion et le ruissellement,
- l'amélioration des connaissances (programme des réseaux de surveillance),
- l'amélioration de la gouvernance et de la gestion intégrée par bassin versant (SAGE, politique contractuelle, appui à l'émergence d'une maîtrise d'ouvrage).

Les PTAP s'articulent en deux parties :

- une partie thématique, à l'échelle du territoire de la commission territoriale, pour chacun des défis et leviers du SDAGE et des orientations prioritaires du X^e programme,
- une partie géographique par unité hydrographique du SDAGE (14 au total) identifiant la localisation des actions prioritaires à engager et les listes d'actions.

Le PTAP a été validé fin 2012. L'Entente Oise-Aisne, en tant que partenaire de l'Agence de l'eau, participera à sa déclinaison.





Afin d'agir de façon structurante sur les territoires impactés par les inondations et à l'instar des préconisations des études techniques, l'Entente Oise-Aisne a réalisé deux ouvrages d'écrêtement des crues.

La gestion des aménagements

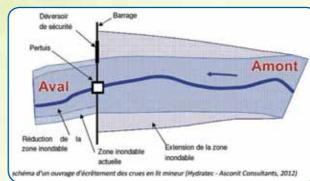
A ce jour, l'Entente assure l'entretien et la gestion de deux aménagements.

L'aménagement de Proisy

L'ouvrage de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur les communes de Proisy et Malzy est opérationnel depuis 2009.

o Rappel du principe de fonctionnement

D'une capacité de stockage de 4 millions de mètres cube, l'aménagement de Proisy est constitué d'une digue, d'un clapet à vérins, d'un poste de commande et de sondes. Le clapet commence à être relevé dès que le débit de 160 m³/s est atteint afin de laisser passer en aval un débit moindre et de stocker temporairement l'eau, qui sera restituée progressivement dès le pic de crue passé.



o En 2012.

Le bureau d'étude SAFEGE réalise un contrôle permettant de s'assurer du parfait maintien dans le temps du barrage, et le cas échéant de procéder à la correction de tout défaut révélé. L'examen réalisé début 2012 par le prestataire a conclu à un état de sureté satisfaisant.

Le suivi de l'ouvrage est assuré par un contrôle mensuel réalisé par l'équipe technique de l'Entente Oise-Aisne : les vérins et la centrale hydraulique sont vérifiés et, si les niveaux d'eau de l'Oise le permettent, le clapet est manœuvré. La digue est également inspectée lors de chaque visite.

Concernant les servitudes de sur-inondations, des dossiers sont toujours en attente de documents et les recherches entreprises ne permettent pas de clôturer ces dossiers. En revanche, les trois-quarts des dossiers non soldés sont soit en traitement chez le notaire soit en paiement.



Travaux d'entretien

Les marchés d'entretien sur le site comprennent :

- Le marché d'entretien des systèmes mécaniques, hydrauliques et électriques qui est attribué à l'entreprise SHP. L'entreprise intervient au minimum tous les six mois. Des visites de contrôles à des fréquences différentes, complémentaires de celles de l'équipe technique de l'Entente, sont prévues. Cela permet de contrôler le fonctionnement optimal de l'ouvrage.
- Le marché d'entretien paysager, jusqu'alors attribué à l'entreprise Robert et Laurent, a été relancé.

Les visites scolaires de nos aménagement

Pour sensibiliser le jeune public à nos actions, l'Entente Oise-Aisne répond favorablement aux sollicitations émanant de l'Education Nationale.

Ainsi, afin d'en saisir les grands principes de fonctionnement, l'aménagement de Proisy a fait l'objet de trois visites scolaires (collégiens et lycéens) en 2012. La présentation sur le site permet d'avoir une approche plus concrète des risques liés aux inondations et des projets mis en place par l'Entente pour amoindrir les impacts des crues.

L'aménagement de Longueil-Sainte-Marie

L'ouvrage de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur la commune de Longueil-Sainte-Marie est opérationnel depuis

Rappel du principe de fonctionnement

D'une capacité de stockage de 15 millions de mètres cube, l'aménagement de Longueil est constitué d'une plaine d'extension des crues en rives droite et gauche de l'Oise, d'étangs et d'un réseau de fossés et de marais. Les niveaux des plans d'eaux sont régulés afin d'optimiser la capacité de stockage en cas de crue, avec un abaissement préventif des niveaux et une gestion des vannes.

En 2012.

Le bureau d'étude. SAFEGE, titulaire du marché de certification des digues jusqu'en 2013, a certifié un état de sureté satisfaisant pour l'ensemble des digues et déversoirs du site. Les équipes techniques de l'Entente Oise-Aisne sont formées à utiliser les vannes du site ainsi qu'à maintenir et identifier un



MAGEO

L'Entente Oise-Aisne participe à la concertation du projet de Mise au gabarit européen de l'Oise (MAGEO) de VNF, consistant en un approfondissement de l'Oise entre Creil et Compiègne et la rectification du tracé sur quelques parties courbes de l'Oise pour permettre le passage au gabarit Vb de l'Oise entre la Seine et le futur canal Seine nord

L'Entente se préoccupe notamment de l'impact du projet sur les inondations, d'une part en veillant à ce que le maître d'ouvrage définisse des compensations adaptées, et d'autre part en s'assurant que son aménagement de Longueil-Sainte-Marie ne soit pas amputé d'une partie du service qu'il rend aux riverains. Plusieurs réunions techniques entre VNF, les bureaux d'études Artelia et Hydratec, et les services de l'Entente, ont permis de définir les étapes techniques qui ont fait l'objet de restitutions lors de la concertation du projet.

A l'issue de celle-ci, l'Entente a été sollicitée pour assurer une expertise extérieure au projet au vu de ses compétences sur le sujet.

L'Entente est aussi en rapport avec les associations de sinistrés du Val d'Oise et soutient activement leur demande : le projet MAGEO doit être améliorant en crue plutôt que simplement compensé en aval de l'Oise

Par ailleurs, l'impact environnemental du projet MAGEO est examiné par les services, notamment au vu de ses implications au droit de la réserve de l'Ois'Eau classée espace naturel sensible.

bon maintien des digues en cas d'activation.

La Chambre d'agriculture de l'Oise a été retenue pour assurer le suivi parcellaire.

o Travaux d'entretien

Le marché d'entretien du site de Longueil-Sainte-Marie est séparé en trois lots

- o Lot I: travaux paysagers: fauchage des digues, des fossés, semis...
- o Lot 2: travaux subaquatiques: nettoyage des vannes et grilles, retrait de sédiments dans les buses...
- o Lot 3 : entretien mécanique et électrique : maintenance des vannes, sondes, moteurs...

Au cours de l'année 2012, de nombreux actes de vandalisme ont engendré des réparations et des remises en état coûteuses mais néanmoins indispensables au bon fonctionnement du site. En effet, des armoires électriques de contrôle des

vannes ont été fracturées dont certaines vidées. une sonde de mesures de niveaux d'eau a été arrachée. Le franchissement de digues par des quads est aussi un problème récurrent.



Une vigilance active

Le contrôle permanent des aménagements

Les locaux compiégnois de l'Entente Oise-Aisne abritent les dispositifs de supervision des ouvrages de Longueil-Sainte-Marie et de Proisy. Ils permettent de connaître à tout moment l'état des niveaux

o Le contrôle de l'aménagement de Proisy

Sur Proisy, les mouvements du clapet sont commandés au moyen d'un automate implanté dans le local technique. En mode automatique, les mouvements du clapet sont décidés par un automate industriel programmable en fonction de consignes préalablement définies et dépendantes des impératifs de gestion de l'ouvrage. Le mode manuel permet quant à lui de manœuvrer le clapet à des fins de maintenance mensuelle ou en cas de défaillance de l'automate. La centrale hydraulique et l'armoire électrique sont placées dans un local de commande. L'automate renseigne également en temps réel sur les hauteurs d'eau aux abords de l'ouvrage et sur l'état des mécanismes de contrôle du clapet (vérins et centrales hydraulique, armoire électrique). Ces informations sont transférées automatiquement vers la supervision à Compiègne et, si ce dispositif de supervision ne permet pas la gestion de la régulation depuis Compiègne, la visualisation du site y est néanmoins possible via des caméras de surveillance manœuvrables. Enfin, les niveaux d'eau sur l'Oise et le Thon à Etreaupont en amont de Proisy, et sur Guise en aval, sont également reportés sur Compiègne, ce qui permet en cas de crue d'anticiper son évolution.

La supervision permet également de gérer le calendrier d'astreintes et les renvois des messages d'erreur pilotés par l'automate à l'agent d'astreinte.

o Le contrôle de l'aménagement de Longueil-Sainte-Marie

La supervision renseigne également sur les aménagements de Longueil-Sainte-Marie : position des vannes, niveaux des o Exercices : casiers et hauteurs d'eau de l'Oise en amont et en aval du site, phase en cours de la gestion de crise (vidange partielle des casiers en phase pré-crue, remplissage en phase crue, etc.). Tout comme Proisy, l'état mécanique et électrique des appareils (moteurs des vannes, armoires et circuits électriques) est affiché en permanence via le logiciel de supervision. Le logiciel de supervision permet également si besoin, après codes d'authentification, de prendre la main sur les automates de contrôle des vannes depuis Compiègne.

Ces outils de supervision, s'ils ne se substituent pas à la présence d'agents techniques sur les sites lors de la gestion des crues, s'avèrent très utiles pour suivre l'évolution des niveaux en phase de montée de la crue et pour planifier plus précisément une éventuelle intervention sur l'ouvrage.



Une connaissance actualisée du réseau hydrographique

.....

Dans le cadre, actuel, de gestion de ses aménagements et dans celui, futur, de ses projets d'aménagements, l'Entente Oise-Aisne dispose d'un panel d'instruments de mesures (sondes de mesures de hauteurs d'eau, pluviomètres) qui vient compléter les équipements gérés par le SPC Oise-Aisne. Ces instruments peuvent servir en effet à apprécier les améliorations apportées suite à des travaux, à l'anticipation d'un événement pluvieux dans le cadre de l'organisation des astreintes et à la surveillance des niveaux d'eau lors d'une alerte de crue.

Les données sont rapatriées automatiquement sur un poste informatique situé dans les locaux de l'Entente Oise-Aisne. De nouveaux instruments de mesures ont été mis en place sur le bassin de la Serre et du Gland, s'ajoutant à ceux déjà en place dans le secteur des crêtes préardennaises, de l'Oise amont et du ru de Fayau. En 2012, quatre sondes sont venues compléter ce dispositif qui s'élève ainsi à 35 sondes.

Les mesures de hauteurs d'eau et de pluviométrie de certains cours d'eau (secteurs des crêtes préardennaises et du ru de Fayau) sont désormais accessibles à tout public sur le site Internet de l'Entente Oise-Aisne (www.eptb-oise.fr, rubrique « le risque inondation »). Des échelles de crue permettant la lecture directe des niveaux d'eau sont présentes sur les sites.

Une équipe préparée à la gestion

Les services techniques de l'Entente réalisent trois fois par an des exercices d'utilisation des ouvrages de Proisy et de Longueil-Sainte-Marie.

Ces formations sont accompagnées et complétées par une maintenance régulière des ouvrages tout au long de l'année.





Exercices de Proisy (14 novembre 2012) et de Longueil-Sainte-Marie (22 octobre 2012)

Astreintes:

Les astreintes sont assurées les week-ends et jours fériés en période à risque, du ler novembre au 31 mars par deux agents. Ce régime d'astreintes du personnel a été mis en place par arrêté du président le 8 décembre 2009. En effet, il garantit la présence d'agents agréés et formés sur les sites pour la surveillance et la centralisation des données, la diffusion des informations et la coordination avec les services de l'Etat. De plus, face à une éventuelle crue annoncée par le Service de prévision des crues, les agents d'astreinte préviendront les exploitants et les usagers des zones impactées.

Formation spécifique du personnel :

Le renouvellement de l'habilitation électrique des agents aura

La perspective de nouveaux aménagements

Approuvée par les membres du Conseil d'administration du 1^{er} décembre 2009, la stratégie d'aménagement à l'horizon 2013 pour lutter contre les inondations sur le bassin de l'Oise définit les orientations et les lieux d'implantation des aménagements de régulation.

Le projet d'aménagement de Montigny-sous-Marle

o Rappel du projet

L'Entente Oise-Aisne est maître d'ouvrage d'un projet de ralentissement des crues sur le bassin versant de la Serre. L'aménagement consiste en la réalisation d'une digue et d'un système de vannage sur la Serre, affluent principal de l'Oise moyenne.

Situé sur les communes de Montigny-sous-Marle et Marle, l'ouvrage permettra de réduire les niveaux d'eau en crue de la Serre et du Vilpion dans 14 communes. Au plus près de la confluence, il régulera le débit de la Serre de telle sorte qu'après l'apport du Vilpion, le niveau d'eau de la rivière ne dépasse pas une certaine cote qui correspond aux premiers débordements. Il est prévu pour fonctionner pour des crues de périodes de retour comprises entre 10 et 30 ans.

L'ouvrage apporte aussi une contribution bénéfique à la crue de l'Oise.



Localisation de l'ouvrage



Rencontre des acteurs locaux en mairie de Montigny-sous-Marle

o Point d'avancée

Les résultats des reconnaissances géotechniques ont permis de valider l'implantation de l'ouvrage. L'avant projet renforcé ainsi que l'étude d'impact ont pu être finalisés.

Suite à la délibération prise lors du Conseil d'administration du 10 octobre 2012, le dossier réglementaire a été déposé en préfecture et a été déclaré complet le 3 décembre. Il contient l'ensemble des études de conception de l'aménagement, l'étude d'impact, l'enquête parcellaire et de servitudes ainsi qu'un projet de règlement d'eau.

Le dossier est en cours d'instruction dans les différents services. La prochaine étape sera l'ouverture de l'enquête publique.

o Point sur la concertation

Les terrains situés dans la zone de surinondation seront affectés par le fonctionnement de l'ouvrage. Au vu du contexte local difficile, la Chambre d'agriculture de l'Aisne n'a pu réaliser un état des lieux foncier et agricole et a demandé à l'Entente Oise-Aisne d'établir des propositions d'indemnisations. Elles ont été envoyées aux propriétaires et exploitants concernés par l'emprise du projet en juillet.

Un projet de protocole local a également été réalisé par l'Entente et transmis à la Chambre d'agriculture.

Un comité de pilotage, présidé par le Secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, s'est tenu le 11 septembre 2012. Les études de conception et d'impact ont été présentées à l'ensemble des membres dont les services de l'Etat, les élus locaux et la Chambre d'agriculture. Concernant les préjudices agricoles, le Secrétaire général a recommandé à la profession agricole d'engager les discussions avec l'Entente, qui a également renouvelé son souhait d'échanger sur les conséquences possibles de l'aménagement vis-à-vis des exploitations agricoles auprès de la Chambre d'agriculture.



Comité de pilotage en préfecture de l'Aisne.

Le Président de l'Entente a rencontré les acteurs locaux dont les maires et les associations de riverains en décembre. Un rapport contenant des solutions alternatives au projet de Montigny a été remis à l'Entente, qui les examinera.

Le projet d'aménagement de Saint-Michel

o Rappel du projet

Situées sur le haut bassin de l'Oise, les communes d'Hirson et d'Etréaupont sont fortement impactées par les inondations. Le projet d'aménagement va permettre de réguler conjointement le Petit Gland, le Gland et l'Oise en aval de sa confluence avec le Gland.

Le site de Saint-Michel va agir en amont d'Hirson sur le débit du Petit Gland, réduisant ainsi la quantité d'eau dans la ville éponyme. Lorsque le débit de déclenchement est atteint à Saint-Michel (crues supérieures à 10 ans), les vannes sont partiellement fermées et la pointe de la crue se retrouve provisoirement stockée dans la cuvette. L'ouverture progressive permet de contrôler le débit restitué jusqu'à un retour à la normale. Les habitations de la rue de la Roche (commune de Saint-Michel) seront mises hors d'eau grâce à un muret de protection.

L'amélioration des écoulements dans la ville d'Hirson, impactée par les crues des deux rivières, est assurée par la réalisation de travaux complémentaires : le seuil Pasteur sera arasé, des protections anti-débordement seront posées, tout en respectant les contraintes environnementales.

La gestion des étangs situés en amont d'Hirson peut permettre une réduction complémentaire des débits avec le stockage d'une partie du débit de l'Oise. Des études supplémentaires doivent permettre de préciser les volumes d'écrêtement disponibles, les conditions de gestion des débits, de réhabilitation des ouvrages existants ainsi que la maîtrise foncière.

La connaissance du risque sera améliorée par l'implantation de sondes.



Plusieurs communes sont bénéficiaires de cet aménagement : Saint-Michel ; Hirson ; Neuve-Maison ; Ohis ; Wimy ; Effry ; Luzoir ; Gergny ; Etréaupont.

Ce site permettra de générer une économie de dommages à la société en cas de crue extrême de l'ordre de 18 millions d'euros pour un investissement de 7 millions d'euros (coût total prévisionnel des études et des travaux).

o Point d'avancée

Le dossier d'autorisation préfectorale a été déposé le 22 mai 2012. A l'issue d'une réunion en préfecture le 22 août, le préfet a demandé que le dossier de demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées, procédure administrative distincte, soit ajouté au dossier soumis à enquête publique. Le dossier de dérogation nécessite un inventaire complémentaire de la mulette épaisse au droit de l'ouvrage, qui ne sera réalisable qu'à l'été 2013, et des propositions tangibles sur la préservation de la gagée jaune, qui sont en cours de réflexion. Le calendrier prévisionnel a donc été suspendu jusqu'à la production de ces compléments d'études environnementales, repoussant ainsi le début de l'enquête publique.

Point sur la concertation

Les rencontres avec les acteurs locaux ont été régulières, qu'il s'agisse des élus (3 février ; 21 mars), des exploitants agricoles ou de leurs représentants (29 mars).

Le projet rencontre une opposition de la part d'associations locales dont le Comité de défense des berges du Petit Gland. Plusieurs articles émanant de ce Comité ont été diffusés par voie de presse. L'Entente a souhaité exercer son droit de réponse.



Droit de réponse paru dans l'Union du 19 octobre 2012



grand nombre d'acteurs de l'eau sur le bassin de l'Oise (DRIEE,

La recherche de nouveaux lieux d'implantations

Ciétude Aisne amont / Aire (02 - 51 - 55)

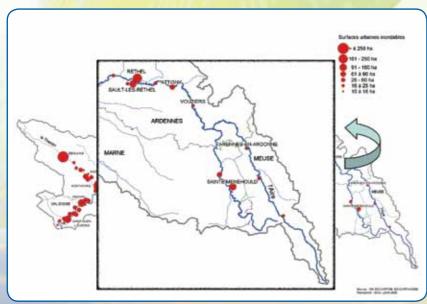
L'étude dénommée « Aisne amont / Aire » devait porter sur le recensement et la hiérarchisation des sites potentiels d'écrêtement des crues sur l'Aire et sur l'Aisne en amont de la commune d'Attigny (08).

Devant le rejet des projets d'ouvrages écrêteurs de crues sur la branche de l'Aisne et de l'Aire (Varennes-en-Argonne et Savigny-sur-Aisne), l'Entente Oise-Aisne a gelé ces projets dans l'attente de réflexions afin d'obtenir un consensus entre acceptabilité locale et solidarité de bassin amont/aval.

Sur l'invitation du président de l'Entente Oise-Aisne, M. SEIMBILLE, les présidents des Conseil généraux membres de l'Entente Oise-Aisne se sont réunis le 28 février 2012 à Paris pour dresser l'état des lieux de la concertation sur les territoires de l'Aisne amont.

En accord avec les conclusions de cette réunion, le cahier des charges, alors en cours d'élaboration, devra être profondément modifié. Son contenu devra être précisé par les trois départements de l'Aisne amont : la Meuse, la Marne et les Ardennes. La profession agricole et les associations y seront également associées. Le cahier des charges n'a pas été finalisé en 2012 et le travail de concertation entre les trois départements se

L'étude sera réorientée vers des techniques alternatives (petits aménagements situés sur les sous-bassins versants, hydraulique douce, protections rapprochées, ...). L'objectif est de réduire et de retarder les apports à l'Aire et à l'Aisne lors des épisodes pluvieux de forte intensité. Ces propositions devront être restituées lors d'une prochaine réunion des six présidents de Conseils généraux membres pour validation.



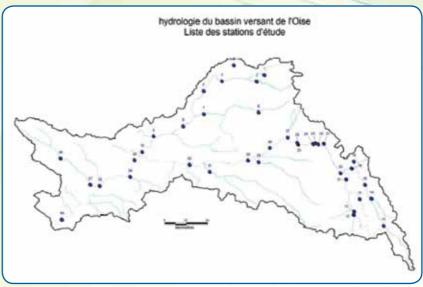
Localisation du sous-bassin Aisne Amont/Aire

Hydrologie du bassin versant de l'Oise

L'actualisation de l'hydrologie du bassin versant de l'Oise, initialement incluse dans l'étude Aisne amont / Aire, permettra de disposer d'événements de référence homogènes et de répondre aux attentes de la Directive Inondation (DI). L'étude, d'une durée prévisionnelle de huit mois, a été lancée début septembre. Le Comité de pilotage, qui regroupe un

DREAL, DDT, services des Conseils régionaux et généraux, Agence de l'eau, Service de prévision des crues), entérine les Le premier comité de pilotage s'est tenu le 21 novembre

2012, à Laon. Le bureau d'études HYDRATEC y a présenté la typologie des crues basée sur l'analyse d'un grand nombre de crues historiques et des fiches-type pour chacune des 38 stations hydrométriques identifiées dans le cahier des charges.



Localisation des stations d'étude

L'Entente Oise-Aisne dispose également d'une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès d'IRSTEA (anciennement CEMAGREF), qui apportera son expertise sur les résultats hydrologiques présentés par le bureau d'étude.

Cette étude a vocation à être actualisée régulièrement en fonction des futures crues et tous les six ans en phase avec les révisions de la Directive Inondation.



L'Entente Oise-Aisne souhaite développer des actions sur les versants permettant d'augmenter les temps de concentration, de réduire le ruissellement et d'améliorer la qualité des eaux. La combinaison de différentes typologies d'actions répondent à ces problématiques comme, entre autre, les aménagements d'hydraulique douce et la renaturation de cours d'eau.

L'expérimentation d'Aizelles

Le projet en quelques mots

Le bassin du ru de Fayau a été choisi comme site pilote sur proposition de la Chambre d'agriculture de l'Aisne. Il s'étend sur les communes d'Aubigny-en-Laonnois, Aizelles et Saint-Thomas.

Un travail de concertation avec les acteurs locaux mené par la Chambre d'agriculture ainsi qu'une étude, réalisée par le groupe ANTEA, ont permis d'orienter et de préciser les actions proposées :

- Deux bassins de rétention de faible hauteur seront mis en place pour diminuer les ruissellements dans les zones habitées.
- Des techniques d'hydraulique douce (plantation de haies, ...) seront mises en œuvre afin d'améliorer la qualité des eaux ruisselées et de les limiter.
- En milieu urbain, une restauration du ruisseau est prévue par la création d'un lit moyen avec plantes hélophytes.
- Un reméandrage du cours d'eau est proposé afin de lui redonner de la mobilité et augmenter le laminage des crues.



Dispositif d'aménagements sur Aizelles

Rencontre des riverains du ru à Aizelles, le 5 septembre 2012

L'avancement du projet en 2012

Les demandes de subvention pour l'ensemble des travaux sont en cours d'instruction auprès de nos différents partenaires (Etat, FEDER, Agence de l'eau Seine-Normandie et Conseils régionaux d'Ile-de-France, de Picardie et de Champagne-Ardenne).

• Le point sur la concertation

Deux réunions de présentation du programme d'actions, l'une à destination des riverains et l'autre à destination des exploitants agricoles, se sont tenues en mairie d'Aizelles (56 résidences) début septembre, avec la présence de la Chambre d'agriculture de l'Aisne et le maire.

Les travaux d'hydraulique douce consistent principalement en la mise en place de haies sur talus. Des dispositions concernant la compensation des préjudices agricoles, notamment la perte de surface exploitée, sont en réflexion avec la Chambre d'agriculture. Une convention est en cours d'élaboration pour s'assurer de l'entretien et de la pérennité des aménagements.

L'opération pilote des crêtes préardennaises

Le projet en quelques mots

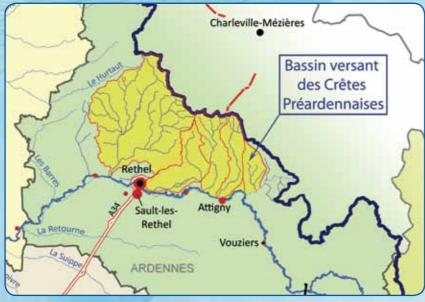
Une étude, commanditée par la Communauté de communes des crêtes préardennaises (département des Ardennes), a diagnostiqué un certain nombre de dysfonctionnements sur le bassin versant des cinq affluents de la rive droite de l'Aisne.

Les communes de la zone d'étude sont touchées :

- par des problèmes de ruissellement provenant des versants (cultivés ou non) situés autour de la commune.
- par des problèmes de débordement des cours d'eau.



Zone humide à réhabiliter



Localisation du bassin versant des crêtes préardennaises

A l'issue de ce diagnostic réalisé par Hydratec, des actions de régulation sur les écoulements ont été proposées pour d'une part, les améliorer dans la traversée des zones à enjeux et d'autre part, les ralentir en amont sur les versants et dans les lits majeurs. Les actions retenues agissent sur :

- o l'érosion des terres et l'apport des sédiments dans les cours d'eau, par la pose de clôtures, de bandes enherbées, de haies-talus et d'abreuvoirs ;
- les crues débordantes par la création de bassin de rétention et recalibrage d'ouvrages existants
- la continuité écologique par plantation ou entretien de flore adaptée et par la suppression de seuils-non fonctionnels aujourd'hui.

A l'issue de ce diagnostic, et compte-tenu du programme ambitieux pour la totalité des cinq affluents, la Communauté de communes des crêtes préardennaises a décidé de lancer une première tranche de réalisation sur l'un des cours d'eau : le Saint-Lambert.

L'avancement du projet en 2012

Un certain nombre de travaux ne nécessitant qu'une DIG, ils pourront commencer dès l'année prochaine.

Par délibération du Conseil d'administration de mai 2012, l'Entente Oise-Aisne a pris la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Il s'agit principalement de travaux agricoles (clôtures, abreuvoirs) et de travaux d'hydraulique douce (haies-talus).

Les demandes de financements de l'Etat, de l'Europe et des régions partenaires de l'Entente ont été déposées. D'autres financements sont envisagés.

Le point sur la concertation

Les acteurs associés, à savoir la Communauté de communes des crêtes préardennaises, l'Entente Oise-Aisne et l'UDASA (Union départementale des associations syndicales autorisées des Ardennes), dans ce projet se sont répartis les missions et les autres partenaires à mobiliser.

Le projet PAPI verse

Le projet en quelques mots

Suite à la crue catastrophique de juin 2007 sur le bassin de la Verse, une forte volonté locale de lutter contre les inondations a rapidement émergé.

Le PAPI intègre un scénario complet de lutte contre les inondations, traitant à la fois de la réduction de l'aléa par des ouvrages structurants (réouverture du cours de la Verse actuellement busée dans sa traversée de Guiscard, ouvrages écrêteurs de crues, mise en place de techniques d'hydraulique douce sur les versants agricoles) et des actions de réduction de la vulnérabilité sur les principales communes touchées par la crue de juin 2007.

Le volet environnemental est également très présent, notamment au travers de la restauration du lit de la Verse et de ses affluents (réouverture de la Verse couverte dans Guiscard, reméandrage, remise en fond de vallée d'un tronçon perché, création d'un lit d'étiage, renaturation des berges, plantation de haies).

Le coût total du projet de lutte contre les inondations est d'environ 13,1 M€ HT. L'Etat apporterait un soutien financier au programme d'actions proposé de 40 à 50% suivant les postes éligibles, de même que l'Agence de l'eau, à un taux d'aide allant jusqu'à 80%, pour la réouverture de la Verse dans Guiscard et les actions de renaturation.

Le point sur la concertation

En parallèle de l'instruction du dossier, l'Entente Oise-Aisne a mené trois réunions locales d'information auprès de la population de Guiscard, de Noyon et de Muirancourt, respectivement les 5, 12 et 15 octobre, avec une forte implication des élus de ces communes. Ces réunions ont permis de mesurer l'impatience des sinistrés et riverains de la Verse, en attente de travaux de prévention des inondations.



Réunion publique sur le PAPI Verse, à Guiscard

Très attendu, ce projet s'appuie sur une étude hydraulique et de restauration des cours d'eau très complète réalisée par le bureau d'études HYDRATEC. Elle a été réceptionnée en avril 2012, sous maîtrise d'ouvrage du syndicat d'aménagement et d'entretien de la Verse (SIAE Verse).

L'avancement du projet en 2012

Preuve de l'engagement dans la gestion du risque, les maires des principales communes impactées par les inondations sur ce bassin versant ont demandé au Préfet de prescrire un PPRi axé sur les débordements de la Verse.

Les élus du bassin ont également souhaité que l'Entente Oise-Aisne soit le porteur du projet de Plan d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Verse. Le Conseil d'administration de l'Entente Oise- Aisne a délibéré favorablement en ce sens le 9 mai.

Dans le cadre de la perte de surfaces exploitables, le Conseil d'administration de l'Entente Oise-Aisne a approuvé le 12 décembre dernier la délibération relative à la surveillance et l'intervention de la SAFER de Picardie pour le PAPI Verse, afin d'autoriser une ou plusieurs transactions dans la limite d'une surface totale de 10 ha pour disposer à l'avenir de réserves foncières nécessaires aux aménagements.

Le dossier complet du PAPI a été déposé en préfecture de l'Oise le 18 septembre. Le projet a récemment reçu un avis favorable de la DREAL Picardie qui a instruit le dossier, en vue de son passage en Commission Mixte Inondations (CMI) initialement prévu en décembre 2012. Pour des raisons indépendantes du dossier, cet examen a été reporté au 30 janvier 2013. Cette commission nationale, instance décisionnaire pour le compte de l'Etat, est constituée d'experts et d'élus spécialistes du risque inondation devant statuer sur la cohérence technique du projet, dont l'analyse coût-bénéfice, et sur son plan de financement avant approbation finale.

La concertation, initiée en 2011 avec les représentants des exploitants agricoles et la Chambre d'agriculture de l'Oise, s'est poursuivie tout au long de 2012.

Une première réunion, le 22 mai, a permis d'exposer les aménagements devant réduire la concentration des ruissellements et l'érosion des terres lors des fortes pluies sur les versants agricoles (haies-talus, fossés, bandes enherbées).

La seconde réunion du 25 septembre a apporté un

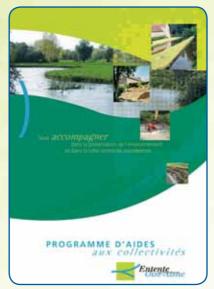
pré-chiffrage des surfaces nécessaires à la mise en place de ces aménagements et la proposition d'un dispositif d'indemnisation des pertes de surfaces exploitables et d'entretien des aménagements. La concertation est à ce jour bien avancée et portera à l'avenir sur la définition précise des surfaces nécessaires à ces aménagements et les modalités pratiques de mise en œuvre. La concertation sur le thème de la réduction de la vulnérabilité des enjeux aux inondations a également progressé significativement en 2012. Ainsi, l'OPAC de l'Oise adhère au programme de réduction de la vulnérabilité des enjeux aux inondations, avec la réalisation d'un certain nombre de diagnostics préalables aux travaux de prévention dans le cadre de ce PAPI. L'Entente Oise-Aisne a également pris contact avec les gestionnaires de réseaux et fournisseurs d'électricité afin de mettre en place des travaux similaires.



Un cours d'eau est en bon état s'il est à la fois en bon état chimique et en bon état écologique. La qualité des rivières a été améliorée de façon incontestable depuis plusieurs décennies. Aujourd'hui, le facteur limitant au repeuplement et à la revégétalisation des milieux aquatiques est la qualité des habitats qu'ils offrent. Celle-ci est conditionnée par ce que l'on appelle l'hydromorphologie.

Seconde mission statuaire de l'Entente, l'atteinte du bon état écologique est un objectif partagé depuis l'entrée en vigueur de la Directive cadre sur l'eau.

Les aides à l'entretien et à la restauration des cours d'eau



Le Programme d'aides aux collectivités

En quelques mots,

L'Entente Oise-Aisne accompagne techniquement et financièrement les collectivités et/ou groupements de propriétaires riverains, rassemblés en ASA (Association syndicale autorisée) qui souhaitent réaliser des travaux de restauration de l'équilibre écologique des cours d'eau et des travaux d'entretien ayant pour objectif d'assurer leur bonne fonctionnalité. De la même manière, les travaux de lutte contre les inondations peuvent être aidés dans des zones à enjeux. L'Entente encourage également la création des syndicats avec une participation financière dégressive sur les trois premières années de fonctionnement (40%, 30% puis 20%).

Les dossiers de demandes d'aides sont validés en comité technique, qui est composé des services de départements-membres, des services de l'Etat (DTT, DREAL) et d'experts.

o Bilan 2012:

En 2012, trois Comités techniques (15 mars, 28 juin et 18 septembre) ont émis un avis technique sur 61 projets dont 31 dossiers de restauration et 30 d'entretien.

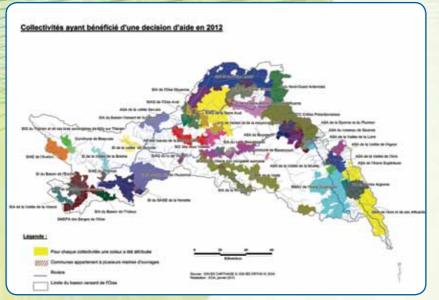
Le montant global des subventions attribuées en 2012 par l'Entente Oise-Aisne a plus que doublé par rapport à 2011. Cette hausse s'explique par une forte augmentation du nombre de dossiers subventionnés. Ainsi, 45 collectivités ont bénéficié d'aides pour la réalisation de leurs travaux, ce qui représente 70 dossiers subventionnés.

	Montant des subventions attribuées			All .	Montant de l'assiette	
Années	AESN	Conseils généraux (Entente Oise-Aisne)	Conseil général de l'Aisne	Total	Nb. projets subventionnés	subventionnable par l'Entente
2007	958 470 €	547 385 €	202 907 €	I 708 762 €	46	2 403 989 €
2008	703 550 €	342 750 €	55 673 €	1 101 973 €	43	576 5 €
2009	559 021 €	350 192 €	95 691 €	I 004 904 €	45	I 408 789 €
2010	2 202 661 €	831 853 €	158 704 €	3 193 218 €	79	5 023 950 €
2011		493 220 €	140 177 €	633 397 €	49	2 098 852 €
2012		1 046 345 €	195 748 €	I 242 093 €	70	4741210 €

La liste des projets subventionnés et des collectivités est jointe en annexe.

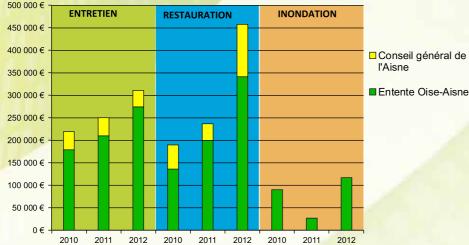
Plusieurs tendances sont à noter :

- Les décaissements pour travaux d'entretien ont augmenté du fait de l'apparition de nouveaux syndicats.
- Les décaissements pour des travaux de restauration ont très nettement augmenté, attestant d'une meilleure prise de conscience de l'intérêt de restaurer les milieux aquatiques.
- Les décaissements pour des travaux de lutte contre les inondations ont également augmenté, grâce au solde d'un gros dossier (Syndicat de l'Ysieux; travaux d'aménagement du marais du Gouy)



Collectivités ayant bénéficié d'un accord de financement en 2012





Les contrats globaux pour l'eau

En quelques mots

Le Contrat global pour l'eau du bassin de l'Oise est la formalisation de l'engagement des acteurs dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels aquatiques et humides, au moyen d'un programme d'actions à mener pour atteindre cet objectif. Signée entre l'Agence de l'eau, l'Entente et des collectivités, cette contractualisation permet à la structure porteuse de bénéficier d'une aide de l'Agence à sa cellule d'animation et d'un traitement prioritaire de ses dossiers de demandes de subventions si des priorisations devaient être envisagées. Toutefois, il n'engage pas l'Entente à verser des aides.

o Bilan 2012:

En 2012, quatre contrats globaux, approuvés en 2011, ont été signés :

 Vallée de l'Ysieux, qui regroupe 14 communes et est porté par syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des eaux usées dans les bassins de la Thève et de l'Ysieux (délibération du 11 octobre 2011) et signature officielle le 22 mars 2012;

- Automne, qui regroupe 39 communes et est porté par le syndicat d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Automne (délibération du 11 octobre 2011) et signature officielle le 21 novembre 2012;
- Oise, Thon, Gland, Brune, et affluents, qui regroupe
 26 communes et est porté par la Communauté de Communes des trois rivières (délibération II octobre
 2011) et signature officielle le 9 mai 2012;
- Sausseron, qui regroupe 26 communes et est porté par le syndicat mixte d'étude et de réalisation du contrat de la vallée du Sausseron (délibération 22 novembre 2011) et signature officielle le 18 juin 2012.

La plupart des contrats globaux ayant été signés récemment, les projets de restauration hydromorphologique sont encore en phase d'étude.

La maîtrise d'ouvrage sur le DNN

Le programme pluriannuel d'entretien et de restauration des cours d'eau

En quelques mots,

En parallèle des travaux qu'elle co-finance, l'Entente Oise-Aisne, en tant que maître d'ouvrage, effectue des travaux en rivières domaniales non navigables, entre Beautor (02) et le Plessis-Brion (60) pour l'Oise et de Mouron (08) à Vailly-sur-Aisne (02), pour l'Aisne.

o Bilan 2012:

Élaborée par les services de l'Entente Oise-Aisne, sur la base de l'étude du groupement JOURNEL-SPMC-CARICAIE, la programmation 2012 de travaux en rivières domaniales non navigables comporte six typologies de travaux :

I) Enlèvement des encombres préjudiciables :

Élément de perturbation (influence sur l'écoulement) ou de régulation (influence sur l'écosystème), l'enlèvement des encombres doit être sélectif.

Après une phase de consultation de prestataires, la campagne 2012 d'enlèvement des encombres a été réalisée dans les départements des Ardennes et de l'Oise par l'entreprise « Forêts et Paysages ».

Enlèvement d'encombres avant/après





Arrachage manuel de la renouée

- 3) Lutte contre les espèces exotiques invasives : La méthode de lutte retenue par l'Entente Oise-Aisne s'articule en trois étapes :
 - Pendant deux ans, dès que la plante a atteint une hauteur d'environ 10 à 80 cm, un fauchage mécanique doit être réalisé au minimum 7 fois par an, d'avril à octobre. Ces fauchages minutieux forcent la plante à puiser dans ses réserves souterraines.
 - Le reboisement (arbustes et arbres) des berges avec des essences autochtones pour recréer un milieu naturel fermé et stable. L'ombrage étant défavorable au développement des renouées, cette méthode permet la limitation, voire l'élimination, des plantes invasives.
 - Pendant les trois premières années qui suivent la plantation, un à trois fauchages manuels annuels de la végétation indésirable sont nécessaires pour permettre le bon développement des plants.

La deuxième campagne de fauche a été réalisée sur les communes de Falaise, Vouziers, Attigny, Sault-Lès-Rethel, Rethel, Château-Porcien et Herpy-L'Arlésienne dans les Ardennes, Chavonne dans le département de l'Aisne et de Pontoise-Lès-Noyon, Noyon, Varesnes, Montmacq et Longueil-Annel dans le département de l'Oise par l'entreprise « Environnement Services », ce qui représente une surface cumulée de 5 200 m² de renouée asiatique.



Journée de sensibilisation, espace Inovia de Noyon

31

Les journées de sensibilisation aux invasives

En quelques mots,

Des espèces non-autochtones de la flore sont arrivées dans nos régions. Il arrive que ces espèces exotiques envahissantes tendent à étouffer les espèces locales avec un risque d'uniformisation des écosystèmes. Afin d'alerter les élus et techniciens sur les risques de propagation, l'Entente Oise-Aisne organise des journées de sensibilisation.

En 2012,

En collaboration avec le Conservatoire botanique national de Bailleul, l'URCPIE de Picardie et le Conservatoire des espaces naturels de Picardie, l'Entente Oise-Aisne a organisé deux journées de sensibilisation :

- o le 20 novembre à Noyon
- o le 30 novembre à Chiry-Ourscamps

Ces journées se sont adressées, en priorité, à la profession agricole et aux élus. Un temps d'échange a permis à chacun de faire part de ses expériences et confronter des pratiques.

Plus de 60 personnes ont assisté à ces deux journées.

2) L'abattage préventif :

Elément de dégradation (influence sur la stabilité des berges) ou de régulation (lieux de reproduction des certaines espèces), les arbres doivent faire l'objet d'un abattage préventif.

La campagne d'abattage préventif a été réalisée sur la commune de Vailly-sur-Aisne par l'entreprise « Chantiers du Barrois » dans le cadre de la réalisation de la première étape de la restauration de la frayère située au lieu-dit « Le Port ». Les travaux de terrassement pour améliorer la durée de submersion seront réalisés prochainement.

4) Reconstitution d'une ripisylve de qualité :

La présence de peupliers atteste d'une flore peu diversifiée et inadaptée aux berges. Les peupliers, en condition de concurrence pour la lumière, gênent le développement des jeunes arbres du boisement naturel, contraints alors de pousser à l'oblique. Un entretien lacunaire ou abusif de ces peupleraies conduit à un boisement naturel vieillissant et épars. La régénération spontanée des boisements naturels s'en trouve ainsi perturbée.

La restauration de la ripisylve avec un réseau racinaire adapté permettra la constitution d'un nouvel habitat pour les espèces piscicoles.

La campagne de restauration d'une ripisylve de qualité a été réalisée sur les communes d'Attigny dans le département des Ardennes, de Berry-au-Bac, Vailly-sur-Aisne et Quierzy dans le département de l'Aisne et de Baboeuf, Brétigny, Pontoise-Lès-Noyon, Morlincourt et Montmacq dans le département de l'Oise par l'entreprise « Chantiers du Barrois », ce qui représente un linéaire de ripisylve restaurée de 2 000 m.



Plantation sur Brétigny

5) Restauration de zones humides :

La restauration de zones humides ne vise pas seulement la restauration de frayères à brochets. Elles assurent également de nombreuses fonctions :

- la régulation des crues en captant une partie des eaux de débordements. Elles permettent donc de limiter les inondations dans les secteurs d'habitations,
- l'épuration naturelle des eaux grâce à la végétation présente qui capte une partie des polluants. Il s'agit alors de milieux-tampons entre la plaine et le lit du cours d'eau,
- l'alimentation de la nappe par infiltration. Elles soutiennent également les débits d'étiage en restituant une partie des eaux stockées au cours d'eau,
- des zones de refuge pour la faune (poissons, oiseaux, micromammifères, insectes, batraciens ...), car elles fournissent des zones d'abris, de nourriture, d'alimentation et de reproduction.

Pour assurer pleinement ces fonctionnalités, des échanges permanents ou temporaires sont nécessaires entre les zones

humides et le cours d'eau. Ainsi, au-delà de la restauration du bon état écologique de ces milieux, des connexions doivent être recréées pour permettre ces échanges.

Parmi les différentes zones humides identifiées pour être restaurées sur l'Aisne et l'Oise domaniales non navigables, le laboratoire d'analyses physico-chimiques « Aspect Service Environnement » a réalisé à la demande de l'Entente différentes analyses sur une frayère à Vailly-sur-Aisne et sur deux frayères à Sempigny afin de déterminer si le milieu est propice à la vie piscicole.

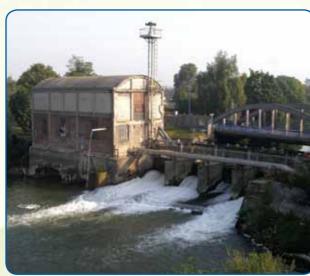
6) Restauration de la continuité écologique et sédimentaire :

Depuis plus d'un siècle, des rivières sur le bassin de l'Oise sont classées pour bénéficier de mesures de protection particu-lières. Ces classements de cours d'eau, outils réglementaires, ont été établis afin de limiter l'impact des ouvrages construits en travers des cours d'eau sur la circulation biologique et sédimentaire. Aujourd'hui barrages, écluses, seuils, moulins, recensés sur l'Aisne et l'Oise domaniales non navigables induisent une fragmentation des écosystèmes aquatiques. Cette fragmentation, qui contribue à l'érosion de la biodiversité est identifiée dans bon nombre de cas comme un facteur de risque de non atteinte du bon état imposé par la Directive cadre européenne sur l'eau.

Afin d'atteindre ces objectifs de bon état écologique, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 (LEMA) réaffirme la nécessité de restaurer les continuités écologiques en révisant les classements des cours d'eau.

Les rivières Oise et Aisne domaniales non navigables ont été classées en liste I (les rivières à préserver) et en liste 2 (les rivières à restaurer) afin de rendre à ces cours d'eau leur richesse et leur dynamique.

Cette révision concerne de nombreux exploitants ou propriétaires d'ouvrages et s'appuie sur les acquis des lois et règlementations précédentes. L'Entente Oise-Aisne, en tant que maître d'ouvrage, a confié au bureau d'étude Egis Eau la mission d'étudier la restauration écologique et sédimentaire au niveau des barrages d'ARKEMA à Chauny et d'EVERBAL à Evergnicourt. Les réunions de lancement de ces deux études distinctes ont eu lieu le 4 septembre 2012.

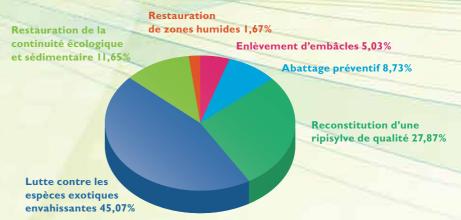


Barrage d'ARKEMA à Chauny



Prélèvement en vue d'analyses physico-chimiques sur une des frayères de Sempigny

Répartition des dépenses selon la typologie des travaux



Des dispositifs de préservation

Le pilotage et l'animation du DOCOB Natura 2000 de la « Moyenne Vallée de l'Oise »

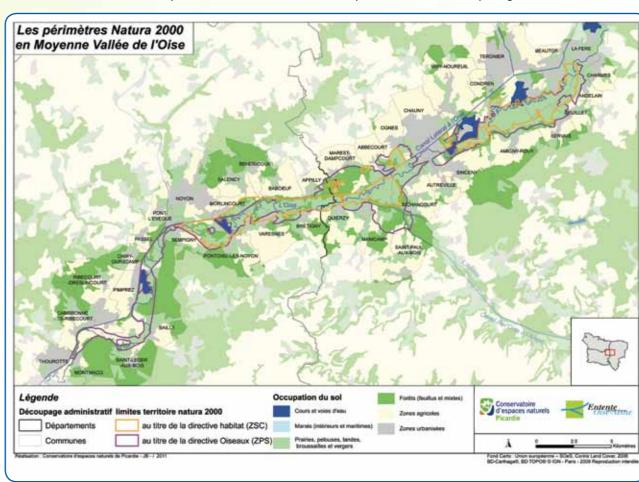
En quelques mots,

L'Entente Oise-Aisne est porteuse de l'animation du DOCOB de la Moyenne Vallée de l'Oise, espace de préservation de la biodiversité.

Elle conduit depuis septembre 2010 la mise en œuvre du DOCOB, texte fondamental qui édicte les orientations

de gestion, en faisant appel à une structure animatrice, le Conservatoire des espaces naturels de Picardie. La durée de son mandat est de trois ans. A ce titre, elle organise les réunions du comité de pilotage, assure le suivi et l'accompagnement du programme d'animation (administratif et technique), met en œuvre la politique de concertation et de communication.

Monsieur Jean-Michel MACHU, président du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'Oise aval, a été élu président du Comité de pilotage.



o Bilan 2012:

Au cours du Comité de pilotage d'octobre 2012, les bilans qualitatifs et quantitatifs des actions de gestion ont été présentés aux partenaires. Ils portent sur :

- la recherche de nouveaux bénéficiaires de contrats et de la Charte
- le suivi des contrats existants Natura 2000 et de la Charte
- le suivi des végétations aquatiques
- le suivi du râle des genêts
- le suivi de l'Euphorbe fausse-baguette

L'Entente Oise-Aisne, en partenariat avec la MISEN (Mission interservices de l'eau et de la nature) et la DREAL, a organisé en juin 2012 une réunion d'information à Manicamp sur la notice d'incidence. 27 personnes, membres du COPIL, étaient présentes à cette demi-journée.

Plusieurs outils de communication ont été élaborés et diffusés auprès du grand public et des partenaires. L'Entente Oise-Aisne, afin de sensibiliser le grand public à cette problématique, a assuré deux journées de représentation aux journées régionales de l'Environnement de Noyon.



Réunion sur les notices d'incidences, iuin 2012

Les journées d'animation Natura 2000

Deux animations scolaires ont été réalisées pendant l'année scolaire 2011-2012.

Les 15 élèves de l'école de Quierzy ont pu découvrir la prairie humide, qui se trouve à 500 mètres de leur établissement. Le site, déjà fréquenté des enfants qui y viennent le week-end se promener, abrite une faune et une flore exceptionnelles mais mal connues. Cette demi-journée a donc été l'occasion de découvrir les papillons, la plate-forme à cigogne et la flore spécifique des prairies humidés.

La sortie grand public du 20 avril 2012, réalisée par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, avait déjà permís à la plupart des enfants de se familiariser avec les crapauds et avec les tritons qui peuplent la prairie.

Les 27 élèves de l'école de Pontoise-les-Noyon ont, quant à eux, découvert le site des prairies inondables de Noyon, site remarquable notamment pour l'observation d'oiseaux. Les enfants ont écouté attentivement les explications sur le rôle



Animation scolaire

de filtration des prairies humides, la participation des agriculteurs à leur préservation et découvert la diversité d'insectes présents dans la végétation haute...

La réserve écologique de l'Ois'eau

En quelques mots,

L'aménagement de Longueil-Annel se situant sur un corridor écologique de migration, l'Entente Oise-Aisne a souhaité aménager une réserve écologique de 93 hectares pour l'accueil de l'avifaune. La réserve est classée « espace naturel sensible » et accueille également le premier tronçon de la Trans'Oise, voie verte du département, sur laquelle chacun peut se promener et bénéficier des aménagements réalisés par l'Entente (piste cyclable, observatoires à oiseaux, panneaux d'information).

L'effectif de plus de 1000 oiseaux hivernants, dont plusieurs espèces assez rares, a été régulièrement dépassé ces vingt dernières années. Le site a également un intérêt botanique (Orchis négligé, Orchidée des prairies humides protégée par la loi, etc.). On peut également observer sur le site un cortège assez complet d'espèces de libellules.

La réserve écologique de l'Ois'eau



• Bilan 2012:

......

Le plan de gestion (BE ARTEMIA environnement), terminé à l'été 2012, a permis le lancement des travaux prévu à l'automne (réalisé par Forêts et Paysages) :

- Restauration et agrandissement de la roselière existante afin d'offrir une surface d'accueil plus importante pour l'avifaune (oiseaux), l'herpétofaune (reptiles) et l'ichtyofaune (poissons).
- Mise à nue de la plage de galets afin d'augmenter la capacité d'accueil pour les Sternes et petits Gravelots.
- Suivi du maintien des plantes rares et remarquables présentes sur le site.
- Implantation de nichoirs pour pallier l'absence de boisements vieillissants qui offrent des habitats pour l'avifaune.
 Ces nichoirs ont tous été occupés cette année, ce qui montre l'intérêt de ce type
- de dispositif.

 Lutte contre les plantes exotiques envahissantes: cerclage des robiniers faux acacias, arrachage des Buddléia de David et poursuite des travaux de décaissement et bâchage de la renouée.



Nichoirs de la réserve

Les visites scolaires et grand public

Afin de sensibiliser les plus jeunes (de la maternelle au lycée) à la préservation et au respect de l'environnement, l'Entente Oise-Aisne, en partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie et le Centre permanent d'initiatives pour l'Environnement, diversifie les animations, multiplie les visites et valorise ainsi le site de la réserve écologique. Les thèmes abordés sont multiples (zones humides, vie des eaux douces, la rivière et ses débordements, à la découverte des oiseaux d'eau, arboretum, ...). En 2012, dans le cadre de la Convention, le CPIE a assuré des animations pour 104 élèves et l'Entente, 97 élèves.

Ces visites sont complétées par les sorties proposées par la LPO au grand public, avec observation des oiseaux hivernants sur la réserve et présentation des travaux réalisés (issus du plan de gestion).



Sortie grand public de la LPO du 9 décembre 2012

La frayère de Verberie

En quelques mots,

A Verberie, la frayère à brochets a été réalisée par l'Entente Oise-Aisne dans l'objectif de pallier le manque de zone de reproduction des brochets. Mesure compensatoire, elle bénéficie d'un suivi réalisé en collaboration avec l'ONEMA, l'AAPPMA de Verberie et la Fédération de pêche de l'Oise. Les données recueillies permettront d'en affiner la gestion et d'adapter au mieux sa fonctionnalité.

o Bilan 2012:

Le bon fonctionnement de la mesure compensatoire du site de Longueil-Sainte-Marie est une priorité pour l'Entente. C'est pourquoi cette année, un entretien conséquent a été réalisé sur la frayère de Verberie avec un dessouchage des troncs et arbres existants afin d'empêcher la fermeture du milieu ainsi qu'une taille des arbustes et une fauche raisonnée pour permettre le maintien du site. Le canal attenant à la frayère a été dégagé.



Frayère de Verberie

L'information des élus et techniciens

L'amélioration des connaissances hydromorphologiques

En quelques mots,

L'Entente Oise-Aisne, en partenariat avec l'Agence de l'eau, propose depuis plusieurs années des journées de formation à l'hydromorphologie.

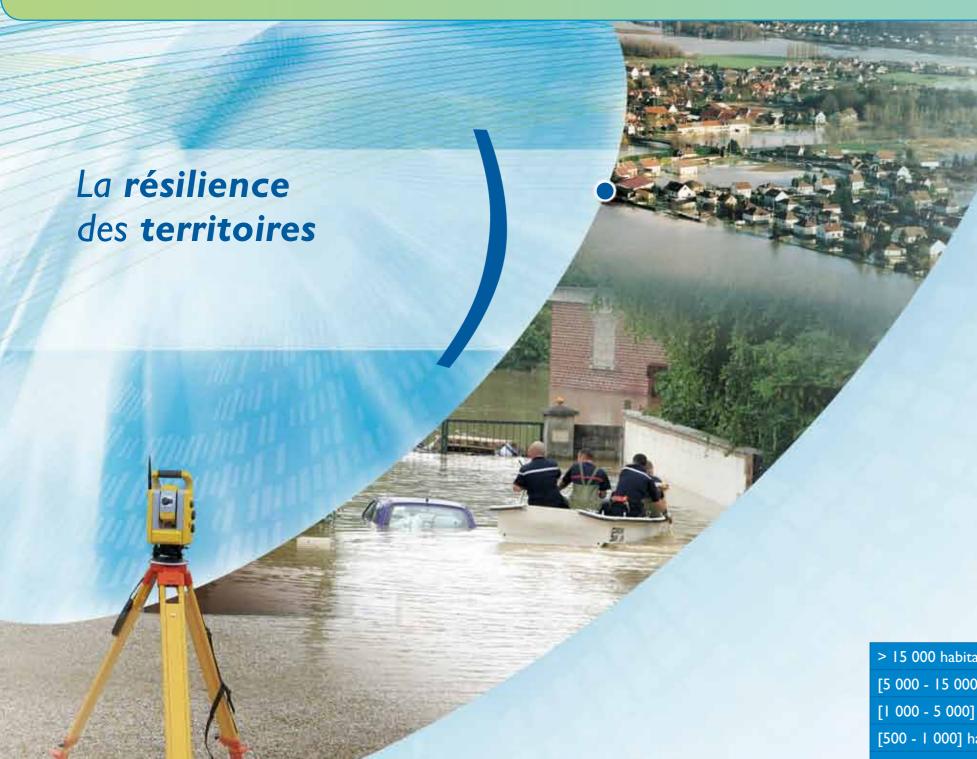
• En 2012:

Dans le prolongement des journées réalisées en 2010 dans l'Oise et 2011 dans l'Aisne, une journée d'information sur l'hydromorphologie a été dispensée aux élus et techniciens du Val d'Oise le 19 décembre 2012, au Conseil général du Val d'Oise

Avec l'appui technique de FLUVIAL IS, bureau d'études spécialisé en hydromorphologie, les élus et techniciens ont ainsi pu améliorer leurs connaissances en matière de règlementation, de composantes de la biodiversité des milieux aquatiques et de dynamique des cours d'eau.



Session de formation, Val d'Oise



Les aménagements de l'Entente Oise-Aisne sont activés pour des crues de période de retour supérieur à 10 ans.

Pour les crues plus fréquentes, les solutions de réduction du risque se situent à des niveaux différents d'intervention.

Crues trés fréquentes (T = 1 à 5 ans) Crues fréquentes (T = 5 à 10 ans) Crues moins fréquentes (T> 10 ans)

acteur : le citoyen

acteur : la collectivit territoriale locale

la solution : la protection à la parcelle

la solution : la protection de quartiers la solution : le ralentissement dynamique

La protection des biens

Le programme de réduction de la vulnérabilité

En quelques mots,

L'Entente Oise-Aisne propose aux communes, depuis 2009, un **programme de réduction de la vulnérabilité à l'habitat**. Toute commune volontaire peut adhérer à ce programme dont l'objectif est la réduction des dommages causés par une inondation sur l'habitat et l'accélération du retour à la normale. Sur le bassin versant de l'Oise, 5 communes ont souhaité participer à ce programme : Noyon (60), Marle (02), Wimy (02), La Fère (02) et Origny-Sainte-Benoîte (02).

Une convention entre la commune et l'Entente Oise-Aisne permet de fixer le cadre de ce programme et le taux de participation financière, dépendant du nombre d'habitants de la commune.

• Répartition du financement des diagnostics

	Part Entente	Part Commune
> 15 000 habitants	50%	50%
[5 000 - 15 000] habitants	60%	40%
[I 000 - 5 000] habitants	70%	30%
[500 - I 000] habitants	75%	25%
< 500 habitants	80%	20%



par un professionnel chez les particuliers qui le souhaitent. Il permet de déterminer les points faibles de l'habitation en cas de crue et de proposer des solutions pour réduire les dommages. Dans un second temps, les travaux préconisés par le diagnostic, peuvent être subventionnés jusqu'à 80%. Il s'agit de travaux de type rehausse de chaudière, isolement du réseau électrique, mise en place de clapet anti-retour, ...

Dans un premier temps, un diagnostic de l'habitation est réalisé

Pose de batardeaux (Source : METL - MEDDL, 2012)

o En 2012:

Depuis le lancement de l'opération, 25 diagnostics ont été réalisés et 6 particuliers, dont 4 en 2012, ont bénéficié des aides pour réaliser des travaux dans leur habitation.

	Origny-Sainte-Benoîte	Marle
Surélévation de chauffe-eau	775 €	
Huisseries		2 724 € 916 €
Tableaux électriques		I 015 €
Clapets anti-retour		

En 2012, l'EHPAD public « Les Vignes » de Château-Porcien (08) a sollicité l'Entente pour réaliser un diagnostic de la vulnérabilité de l'établissement au risque d'inondation. Le diagnostic indique notamment les conséquences d'une inondation sur

l'activité du site pour différents niveaux d'eau jusqu'à une crue centennale. Il donne également des préconisations afin de préserver les équipements indispensables à l'activité de l'EHPAD et permettre un retour rapide des résidents.

Le programme d'aides aux collectivités locales pour les travaux de lutte contre les inondations

En quelques mots,

L'Entente Oise-Aisne peut aider les collectivités locales qui souhaitent réaliser des aménagements dont l'objectif est l'abaissement des niveaux d'eau atteints lors des fortes crues. La réalisation de protections localisées des zones urbaines exposées à des crues fréquentes est le second axe de cette politique.

o En 2012:

Aucune demande de travaux n'a émergé en 2012.

La sensibilisation du grand public

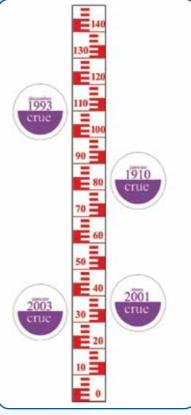
Le programme de pose de repères de crues

En quelques mots,

La pose de repères de crues est une obligation prévue par la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages. L'Entente a lancé en 2006 son programme de pose de repères de crue pour informer le public du risque inondation dans la commune où est apposé le repère. Témoin des crues historiques, il participe donc à l'entretien de la mémoire du risque d'inondation.

Le repère de crue sert à préciser le niveau atteint par une ou plusieurs crues importantes. Il contient plusieurs éléments : une échelle de crue, des macarons représentant les crues et un panneau explicatif spécifique à chaque commune.

Sur candidature de la commune, l'Entente Oise-Aisne mène une étude afin de déterminer à quels niveaux les repères doivent être posés. Dès validation de ces niveaux par les services de l'Etat, la pose est programmée. L'Entente fournit les éléments du repère. La commune est chargée de la construction éventuelle du support, de la pose des repères et de leur entretien.



Dispositif de repère de crue

o En 2012:

En 2012, les repères de crues de Lavoye (55) et de Jouy-le-Moutier (95) et le panneau de Guiscard (60) ont été posés.



Repère de crue à Jouy-le-Moutier, posé en 2012

o Récapitulatif du programme, mise à jour 2012

Département	Nombres de communes pourvues de repère(s)	Dossiers en cours
Aisne	6	4
Ardennes	0	2
Marne	0	0
Meuse	I	I
Oise	7	8
Val-d'Oise	4	7
total	18	22

La communication institutionnelle

En quelques mots,

L'Entente Oise-Aisne souhaite sensibiliser le public aux risques inondations. Pour cela, elle dispose d'une exposition itinérante, de plaquettes d'information relatives aux projets, de lettres d'information et du site internet.

o Bilan 2012:

Le lycée de Guise a accueilli l'exposition itinérante cette année. La création de deux nouveaux kakémonos a permis d'assurer une représentation de l'Entente aux journées régionales de l'environnement à Noyon et d'étayer les réunions publiques du PAPI Verse. Ces deux kakémonos abordent les thématiques environnementales et le projet d'aménagement du sous-bassin versant de la Verse.

Il est prévu de rafraîchir l'exposition et de la compléter par des panneaux traitant des sujets non abordés dans la version initiale



Deux nouveaux outils de communication

Les actualités du site Internet de l'Entente sont régulièrement

La première lettre d'information sur Natura 2000 Moyenne Vallée de l'Oise a été éditée et diffusée à plus de 800 exemplaires en fin d'année.



Les premières estimations du compte administratif 2012

Les premières estimations du compte administratif - 2012

En 2012, l'actualisation des participations statutaires a permis d'alimenter le fonds commun à hauteur de 2 291 155 €.

Section de fonctionnement :

Les dépenses liées à l'entretien du site de Longueil-Sainte-Marie sont supérieures aux estimations initiales : l'envasement des différentes buses du site a contraint l'Entente à faire appel à des plongeurs pour les nettoyer et les maintenir opérationnelles. Les dépenses du site de Proisy sont conformes aux prévisions.

Les dépenses et les recettes liées à l'animation du DOCOB Natura 2000 sur la Moyenne Vallée de l'Oise sont conformes aux demandes de subventions.

Les dépenses liées au fonctionnement des services restent globalement conformes aux prévisions du budget primitif 2012.

92% des crédits budgétaires inscrits pour les aides à destination des collectivités ont été consommés.

Section d'investissement

En 2012, l'Entente a réalisé un programme de travaux sur les rivières domaniales non navigables assez complet.

Plusieurs typologies d'actions ont été réalisées :

- I. Enlèvement d'encombres
- 2. Abattage préventif
- 3. Lutte contre les espèces exotiques invasives
- 4. Restauration de zones humides
- 5. Restauration de la continuité écologique et sédimentaire
- 6. Reconstitution de ripisylve de qualité

L'année 2012 aura été une année de faibles décaissements sur le programme interrégional de lutte contre les inondations. Il s'agit principalement de la continuité des études sur les futurs

L'Entente a remboursé par anticipation la totalité de l'emprunt contracté lors de l'acquisition du siège des services. Par conséquent, elle n'a plus aucune dette financière.

En 2009, dans le cadre du plan de relance de l'économie, les collectivités territoriales avaient la possibilité de signer une convention relative au FCTVA. Contre un engagement des collectivités territoriales à augmenter d'au moins un euro les investissements de l'exercice 2009 par rapport à la moyenne des années 2004 à 2008, l'Etat verserait, en contrepartie, le FCTVA relatif aux dépenses d'investissement de la gestion 2008 par anticipation. L'Entente Oise-Aisne a saisi cette opportunité tandis qu'elle réalisait l'objectif fixé. Le système a été pérennisé pour les années suivantes.

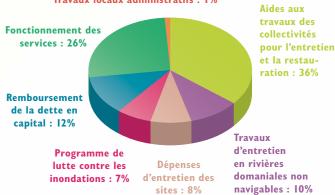
En 2012, cette convention a permis à l'Entente de percevoir 106 000 € de FCTVA.

Dépenses et recettes en 2012

o Dépenses :

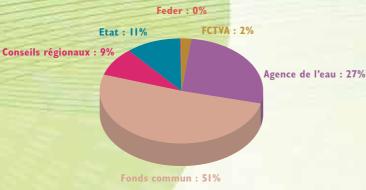
Aides aux travaux des collectivités pour l'entretien et la restauration	1 515 000 €
Travaux d'entretien en rivières domaniales non navigables	435 000 €
Dépenses d'entretien des sites	341 000 €
Programme de lutte contre les inondations	286 000 €
Remboursement de la dette en capital	502 000 €
Fonctionnement des services	1 100 000 €
Travaux locaux administratifs	36 000 €
TOTAL	4 215 000 €

Travaux locaux administratifs: 1%



• Recettes:

FCTVA	106 000 €
Agence de l'eau	1 284 000 €
Fonds commun	2 485 000 €
Conseils régionaux	425 000 €
Etat	523 000 €
Feder	18 000 €
TOTAL	4 841 000 €



o Dettes:

L'Entente n'a aucun emprunt en cours.

Le budget primitif 2013

Lors de la séance du Conseil d'administration du 14 décembre 2012, les participations statutaires et le budget primitif 2013 ont été votés à la majorité relative.

La préparation et la conception du budget primitif 2013 ont été effectuées, comme les années passées, en prenant largement en compte les incertitudes financières et économiques des départements membres de l'Entente. De plus, le niveau des prévisions d'investissement de l'exercice 2013 ne nécessite pas de mobiliser la totalité des participations statutaires. La conjonction de ces deux facteurs a incité le Président de l'Entente à proposer aux administrateurs la reconduction des participations au même niveau que pour les exercices 2011 et 2012.

Dans cet esprit, l'Entente s'efforcera de maîtriser le plus possible l'évolution des frais de fonctionnement des services. La masse salariale n'augmentera que dans la limite du GVT (glissement vieillesse technicité) et intégrera le coût nécessaire des astreintes des agents pour assurer le bon fonctionnement des ouvrages d'écrêtement de crues le cas échéant.

Conformément à ses engagements, l'Entente procède à l'entretien de ses aires d'écrêtements (Longueil-Sainte-Marie et Proisy). Plusieurs marchés d'entretien ont été passés avec des entreprises spécialisées. Grâce à l'expérience des années antérieures, les prévisions des coûts d'entretien ont été affinées.

L'entretien du site de Longueil-Sainte-Marie consiste à faucher les digues (environ 6 000 m), entretenir les 32 buses et les 8 vannes. Pour l'ensemble de ces actions, 143 150 € sont prévus. Sur le site de Proisy, l'entretien consiste à faucher la digue (1 000 m) et assurer l'entretien électrique et mécanique de l'ouvrage. 62 450 € ont été budgétisés.

DEPENSES	
Fonctionnement des services	884 045 €
Fonctionnement et entretien des aménagements	227 100 €
Aides aux collectivités territoriales	800 000 €
Programme de réduction de la vulnérabilité	10 000 €
Autofinancement	740 990 €
Divers	266 010 €
Travaux sous maîtrise d'ouvrage Entente sur en rivières domaniales non navigables	605 000 €
Programme interrégional de lutte contre les inondations	696 260 €
Travaux d'aménagement de la réserve écologique	20 000 €
Travaux d'aménagement siège des services et acquisition matériel transport et de bureau	62 000 €
TOTAL	4 311 405 €

Ce coût, incompressible car nécessaire au bon fonctionnement des ouvrages est supporté par l'Entente et les communes bénéficiaires des aménagements selon une répartition fixée dans les différentes DUP-DIG. Les quotes-parts communales sont perçues par l'Entente avec un décalage d'un an afin de permettre aux communes d'intégrer cette dépense nouvelle dans leur budget.

L'Entente continue sa politique de subventions aux syndicats de rivières en inscrivant 800 000 € de crédits qui seront très probablement augmentés lors du vote du budget supplémentaire.

Le programme de réduction de la vulnérabilité se poursuit à un rythme assez décevant. Un nombre assez restreint de communes a conventionné avec l'Entente et une inscription de 10 000 € de crédit paiements y sera affectée. Le financement de chaque diagnostic et des éventuels travaux seront partagés entre la commune, le particulier et l'Entente.

La déclinaison du nouveau programme de travaux en rivières domaniales non navigables (DNN) nécessite un nombre important d'autorisations de plusieurs sortes (conventions d'intervention, autorisations Loi sur l'eau, notices d'incidences Natura 2000). En effet, ce nouveau programme est largement orienté sur les problématiques environnementales (lutte contre les espèces invasives, reconstitution de ripisylve, frayères...) parfois peu connues qui nécessitent un travail de recherche. L'année 2013 permettra de continuer et d'accentuer le travail entrepris en 2012.

Comme évoqué plus haut, peu de travaux d'investissement sont prévus en 2013.

Le budget primitif 2013 s'établit ainsi à 4 311 405 € (tant en dépenses qu'en recettes).

RECETTES	
AESN	765 843 €
Etat	90 000 €
Conseils régionaux	163 297 €
Entente (départements membres)	2 341 155 €
Communes	93 151 €
Divers	20 799 €
FCTVA	30 000 €
Autofinancement	740 990 €
FEDER	66 170 €
TOTAL	4 311 405 €



Les membres du Conseil d'administration de l'Entente Oise-Aisne

Membres titulaires	s titulaires Cantons Mem		Membres suppléants Cantons		
DEPARTEMENT DE L'AISNE					
Daniel CUVELIER	Guise	Daniel COUNOT	Anizy-le-Château		
Frédéric MARTIN	Moy de l'Aisne	Yves DAUDIGNY	Marle		
Frédéric MATHIEU	La Fère	Jean-Luc LANOUILH	Chauny		
Jean-Jacques THOMAS	Hirson	Thierry LEFEVRE	Vermand		
Annick VENET Vailly-sur-Aisne		Bernard RONSIN	Crécy sur Serre		

DEPAR	RTEMENT DES ARDENN	ES			
Domin	ique ARNOULD	Grandpré	Thierry DION	Château-Porcien	
Noël B	OURGEOIS	Attigny	Elisabeth FAILLE	Signy-l'Abbaye	
Guy C	AMUS	Chaumont-Porcien	Mireille GATINOIS	Asfeld	
Thierry	ierry DEGLAIRE Monthois		Marc LAMENIE	Tourteron	
Domin	ique GUERIN	Machault	Pierre VERNEL	Buzancy	

DEPARTEMENT DE LA MARNE			
Olivier AIMONT	Sainte-Menehould	Hubert ARROUART	Marson
Jean MARX	Cormontreuil	Sabrina GHALLAL	Reims IV
Pascal PERROT	Vertus	Thierry MOUTON	Vitry-Ouest
Bernard ROCHA	Ville-sur-Tourbe	Jean-Pierre PINON	Fismes
Alphonse SCHWEIN	Beine-Nauroy	Stéphane RUMMEL	Reims X

DEPARTEMENT DE LA MEUSE						
Jean-Louis CANOVA	Ancerville	Denis CORDONNIER	Montfaucon			
J-François LAMORLETTE	Varennes-en-Argonne	Serge NAHANT	Souilly			
Dominique MARECHAL	Seuil d'Argonne	Christian NAMY	Pierrefite sur Aire			
Christian PONSIGNON	Clermont-en-Argonne	Yves PELTIER	Charny sur Meuse			
Olivier POUTRIEUX	Vaubécourt	Jean-Claude SALZIGER	Vavincourt			

DEPARTEMENT DE L'OISE						
Hélène BALITOUT	BALITOUT Ribécourt-Dreslincourt Alain BLANCHARD		Montataire			
Patrick DEGUISE	Noyon	Lucien DEGAUCHY	Attichy			
Thibaut DELAVENNE	Guiscard	Thierry FRAU	Lassigny			
Eric De VALROGER	Compiègne Nord	Patrice MARCHAND	Chantilly			
Alain LETELLIER	Méru	Charles POUPLIN	Estrées-Saint-Denis			

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE								
Jean-Pierre BEQUET	Vallée du Sausseron	Arnaud BAZIN	Beaumont sur Oise					
Daniel DESSE	Viarmes	Patrick DECOLIN	Luzarches					
Roland GUICHARD	L'Isle Adam	Antoine BONNEVAL	Cergy Sud					
Andrée SALGUES	Saint Ouen l'Aumône	Nelly LEON	Herblay					
Gérard SEIMBILLE	Pontoise	Thierry SIBIEUDE	Cergy Nord					

Faits marquants et évènements 2012

Janvier

mardi 10 : PROJET PAPI VERSE : Réunion sur la réouverture de la Verse à Guiscard

jeudi 19 : Participation aux Assisses des risques naturels à Bordeaux

jeudi 26 : Réunion d'élus à l'AFEPTB à Paris

février

vendredi 3 : PROJET SAINT MICHEL : Réunion relative aux étangs amont d'Hirson

mardi 21 : PROJET SAINT-MICHEL : Rencontre de M. J-J. Thomas sur les étangs d'Hirson

mardi 28 : Rencontre des 6 présidents des conseils généraux à Paris sur les projets Aisne amont

mars

jeudi ler: Rencontre entre maîtres d'ouvrages gestionnaires de cours d'eau et financeurs

jeudi 8 : Participation à l'Assemblée générale de l'AFEPTB

lundi 12 : PROJET SAINT-LAMBERT : Réunion relative aux crêtes pré-ardennaises à Poix-Terron avec la Communauté de Communes

jeudi 15 : Comité technique sur les avis de financements des projets de restauration et d'entretien des maîtres d'ouvrage

jeudi 15 : NATURA 2000 : Participation au Club des opérateurs Natura 2000 à Boves

vendredi 23 : PROJET PAPI VERSE : Réunion de concertation avec les élus

avril

mercredi 4 : Réunion de Bureau à Laon

mercredi II: Réunion DDRM à Beauvais

vendredi 13 : DIRECTIVE INONDATION : Réunion technique sur les TRI avec la DREAL de Picardie

jeudi 19 : Accueil de l'AFEPTB pour visite

mai

jeudi 3 : Comité de bassin AESN à Paris

vendredi 4 : Réunion au Conseil général de l'Oise sur les réaménagements fonciers agricoles et remembrement

mercredi 9 : Conseil d'Administration à Laon

vendredi II: Animation scolaire Proisy

vendredi 11 : Participation de M. SEIMBILLE à la COMINA (Commission du milieu naturel aquatique) à Nanterre

mardi 22 : PROJET PAPI VERSE : Rencontre des acteurs agricoles à Guiscard

mardi 22 et mercredi 23 : PROJET SAINT-MICHEL : Inventaire des espèces protégées sur le site par le bureau d'études Biotope

mercredi 23 : Conseil d'administration du CEPRI

jeudi 24 : Animation scolaire (primaires) à la réserve l'Ois'eau

mardi 29 : Animation scolaire (lycéens) à la réserve l'Ois'eau

mercredi 30 : PROJET SAINT-MICHEL : Arrachage des plantes indésirables



juin

lundi 4 : Assemblée générale du CEPRI

mardi 5 : Animation scolaire Natura 2000

mardi 5 : Animation scolaire (maternels) à la réserve l'Ois'eau

mardi 5 : Tests de lutte à petite échelle contre l'euphorbe fausse-baguette

mercredi 6 : COPIL Entente Oise-Aisne/Agence de l'Eau

jeudi 7: Animation scolaire à Proisy

mardi 12: Rencontre acteurs plan Rhône

mardi 19 : NATURA 2000 : Réunion d'information des élus de la Moyenne vallée de l'Oise sur la notice d'incidence

mercredi 20 : DIRECTIVE INONDATION : présentation des Territoires à Risque Important au cours de la COMITER Vallées d'Oise

jeudi 28 : Comité de bassin AESN à Paris

juillet

jeudi 5 : Visite de la MRN sur Proisy

lundi 9 : Accueil de l'AFETPB dans les locaux de l'Entente et visite de l'aménagement de Longueil



mardi 10 : Participation de M. SEIMBILLE au Petitdéjeuner environnement sur la Directive Inondation, au Conseil général du Val-d'Oise

mercredi 18 : PROJET PAPI VERSE : Rencontre avec les acteurs agricoles

mercredi 18 : DIRECTIVE INONDATION : Début du cycle des réunions des élus sur les TRI

août

vendredi 3 : Pose du 2e repère de crue à Jouy-le-Moutier

lundi 6 : Début des travaux à grande échelle de lutte contre l'euphorbe fausse baguette

mercredi 8 : Réalisation de prélévements pour analyses sédimentaires dans 3 frayères

septembre

lundi 3 : Début des travaux sur le DNN

mardi 4 : Lancement des études de restauration de la continuité écologique sur les barrages Arkéma et d'Everbal

mercredi 5 : PROJET RU DE FAYAU : réunions publiques avec les agriculteurs et les riverains d'Aizelles



mardi II : PROJET MONTIGNY-SOUS-MARLE : Comité de pilotage en préfecture de l'Aisne

mardi 18 : Comité technique sur les avis de financements des projets de restauration et d'entretien des maitres d'ouvrage

mardi 18 : PROJET PAPI VERSE : Dépôt du dossier en préfecture

mardi 18: Participation de M. SEIMBILLE au Conseil d'administration de l'AFEPTB. à Paris

mardi 18 : Participation au Plan Territorial des Actions Prioritaires (PTAP)

mercredi 19: Bureau à Laon

mercredi 26 et vendredi 28 : Participation aux Semaines régionales de l'Environnement à Noyon

octobre

vendredi 5 : PROJET PAPI VERSE : Début du cycle des réunions publiques

mercredi 10 : Conseil d'Administration à Laon



samedi 13 : Participation de M. SEIMBILLE à l'Assemblée générale de l'UNALCI

lundi 15 : Réunion sur les incidences de MAGEO sur l'aménagement de Longueil

jeudi 18 et vendredi 19 : Interventions des services de l'Entente aux journées de formations sur les risques majeurs du CPIE de l'Aisne

vendredi 19 : Participation de M. SEIMBILLE au colloque du CEPRI à Dunkerque

lundi 22 : Journée d'exercice sur l'aménagement de Longueil-Sainte-Marie

mercredi 24 : Participation de M. SEIMBILLE au Comité National de l'Eau

jeudi 25 : NATURA 2000 : Comité de pilotage à Baboeuf



mardi 30 : Début de la campagne d'enlèvement des embâcles

novembre

mercredi 14 : Journée d'exercice sur l'aménagement de Proisy

jeudi 15 et vendredi 16 : Participation de M. SEIMBILLE au colloque de l'AFEPTB en Ardèche

mardi 20 et vendredi 30 : Journées de sensibilisations aux plantes exotiques envahissantes

mercredi 21 : Bureau à Laon

mercredi 21 : ETUDE HYDROLOGIE : comité de pilotage sur l'hydrologie et les typologie des crues à Laon

mardi 27 : Conseil d'administration du CEPRI

jeudi 29 : Comité de bassin AESN à Paris

décembre

mardi 4 : PROJET MONTIGNY-SOUS-MARLE : Rencontre des acteurs locaux en mairie éponyme

mercredi 12 : Conseil d'Administration à Laon

vendredi 14 : Visite du CSTB de Proisy

mercredi 19 : Journée hydromorphologie à Pontoise

Liste des collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente en 2012

Occilectivités bénéficiaires des aides de l'Entente et du Conseil général de l'Aisne pour les travaux d'entretien de rivières en 2012

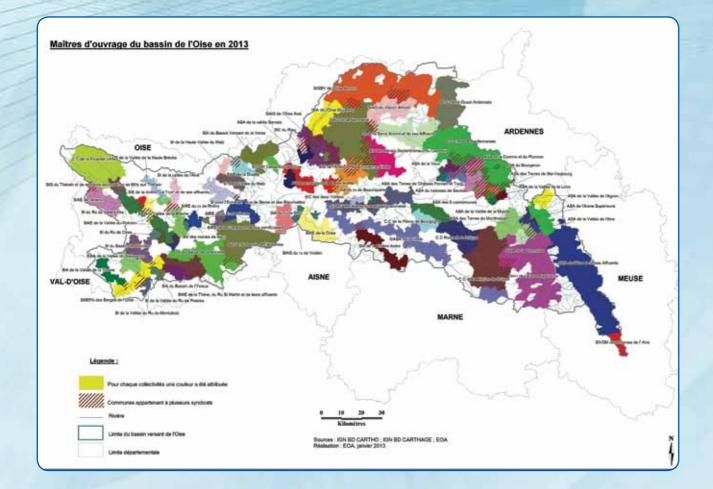
Référence du	Nom de la collectivité maître d'ouvrage		Dépt. Intitulé du projet		tribuées (en €)	Montant des travaux (en €)	
dossier				Entente	CG 02		
E12-01	Aisne supérieure, Syndicat mixte pour l'aménagement de la vallée de l'_	51	Programme de travaux d'entretien 2012	2 000,00		8 000,0	
E12-02	Ardre, Syndicat intercommunal pour l'aménagement de l'_	51	Programme de travaux d'entretien 2012 (2º tranche sur 6)	3 575,00		14 300,0	
E12-03	Automne, Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'_	60	Etude de la qualité physico-chimique de l'eau sur le bassin de l'Automne pour suivre l'impact des aménagements en rivières réalisés par le syndicat	2 413,05		16 087,0	
E12-04	Beauvais, Commune de	60	Entretien des rivières de beauvais - tranche I	7 500,00		30 000,0	
E12-05	Dyonne et du Plumion, ASA de la _	08	Entretien de la Dyonne programme 2012	4 619,75		18 479,0	
E12-06	Sausseron, Syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée du _	95	Programmation pluriannuelle des travaux d'entretien sur le Sausseron et affluents 2011-2013	4 305,75		17 223,0	
E12-07	Brèche, Syndicat intercommunal de la vallée de la _	60	Travaux d'entretien de la Brèche et ses affluents, tranche 3 — année 2012	19 163,75		76 655,0	
E12-08	Nonette, Syndicat interdépartemental du SAGE de la _	60	Programme d'analyses physico-chimiques et biologiques de la Nonette et de ses affluents pour évaluer l'effet du programme d'aménagements — Campagne 2012	7 911,75		31 647,0	
E12-09	Vesle, Syndicat mixte intercommunal d'aménagement du bassin de la Vesle	51	Programme pluriannuel d'entretien - année 2012 et DIG	56 197,25		224 789,0	
E12-10	Nonette, Syndicat inerdépartemental du SAGE de la _	60	Maîtrise d'œuvre pour la réouverture du canal du Magasin au sein de l'ancienne usine SOPAL	20 000,00	_	80 000,0	
E12-11	Nonette, Syndicat inerdépartemental du SAGE de la _	60	Programme de travaux hivernaux 2012-2013 — Tranches 3	22 301,25		89 205,0	
E12-12	Nonette, Syndicat inerdépartemental du SAGE de la _	60	Programme de travaux estivaux 2012 — Tranches 3	11 960,00	4684,5	47 840,0	
E12-13	Ardon et de la moyenne Ailette, Syndicat intercommunal de gestion de l'_	02	Programme pluriannuel d'entretien du réseau hydrographique principale — tranche n°3	7 807,50		31 230,0	
E12-14	Aronde, Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'_	60	Programme de travaux d'entretien pluriannuel de la rivière Aronde et ses affluents -2012	9 007,75		36 031,0	
E12-15	Avelon, Syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien de l'_ et ses affluents	60	Etude de définition d'un plan pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant de l'Avelon	10 844,00	18645	54 220,0	
E12-16	Oise aval, Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'_ et de ses affluents	60	Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Oise aval et de ses affluents — tranche n°13	31 075,00		124 300,0	
E12-17	Thérain, Syndicat intercommunal de la vallée du _	60	Travaux d'entretien 2012	17 647,50		70 590,0	
E12-18	Thérain et ses bras secondaires, Syndicat intercommunal de gestion du Thérain et de ses bras Secondaires de Milly sur Thérain à Fouquenies	60	Programme quinquennal d'entretien du Haut Thérain - 3° tranche	10 621,25		42 485,0	
E12-19	Aisne non navigable axonaise, Syndicat intercommunal de gestion et de mise en valeur de l'_ non navigable Axonaise	02	Programme pluriannuel de désembâclement, tranche 4	14 700,00	8820	58 800,0	
E12-20	Basse aillette, Association syndicale des marais de la _	02	Programme pluriannuel d'entretien, tranche 3 - année 2013	11 875,00	7125	47 500,0	

T	F12.21	D : C !: . :	02	F. C. L. L.B. C. C.	0.075.00	F20F	25,000,00
	E12-21	Beaurepaire, Syndicat intercommunal pour l'aénagement du ru de _	02	Entretien du ru de Beaurepaire et de ses affluents, tranche 4	8 975,00	5385	35 900,00
	E12-22	Berges de l'Oise, Syndicat mixte pour l'entretien, la protection et l'aménagement des _	95	Travaux de restauration-entretien de la ripisylve des berges de l'Oise campagne 7	46 750,00		187 000,00
	E12-23	Bernes et des Planchettes, Syndicat intercommunal pour l'entretien et l'aménagement des rus de _	60	Programme pluriannuel d'entretien, tranche I - année 2012	4 730,25		18 921,00
	E12-24	Deux Vallée, Syndicat intercommunal de curage des _	02	Programme pluriannuel d'entretien, tranche 15 (2013)	5 800,00	3480	23 200,00
	E12-25	Oise moyenne, Syndicat intercommunal d'aménagement de l'_	02	Programme d'entretien de l'Oise et de ses affluents 2013 (tranche 2)	26 475,00	15885	105 900,00
	E12-26	Serre aval, Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la Vallée de la _	02	Programme pluriannuel de lutte contre les plantes invasives, tranche 4	2 615,00	1569	10 460,00
	E12-27	Serre aval, Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la Vallée de la _	02	Programme pluriannuel de restauration des affluents de la Serre - Tranche 3	53 525,00	32115	214 100,00
	E12-28	Verse, Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien des cours d'eau et fossés du bassin versant de la	60	Tranche I du programme pluriannuel d'entretien 2013	16 108,75		64 435,00
	E12-29	Vilpion, Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion du bassin versant du _ Amont	02	Programme pluriannuel de restauration du Vilpion amont et de ses affluents, 2013 (tranche 3)	29 925,00	17955	119 700,00
	E12-30	Voidon, Syndicat Intercommunal d'aménagement et de gestion du ru de _ et ses affluents	02	Entretien du ru de Voidon et de ses affluents, tranche 12	4 550,00	2730	18 200,00
		TOTAL			474 979,55	118 393,50	1 917 197,00

Référence du	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt. Intitulé du projet		Subventions atribuées (en €)		Montant des travaux (en €)
dossier				Entente	CG 02	
R12-01	Agron, ASA de al vallée de l'_	08	Restauration du lit mineur et des berges du ruisseau du moulin à Briquenay	4 210,00		21 050,00
R12-02	Aisne supérieure, ASA de l'_	08	Entretien du lit et des berges de l'Aisne non domaniale et trestauration de deux annexes hydrauliques	5 051,90		25 259,50
R12-03	Aisne, Fédération de l'_ pour la pêche et la protection du milieu aquatique	02	Restauration d'une frayère à brochet sur la rvière Oise à Guise	12 652,25		50 609,00
R12-04	Ardon et de la moyenne Ailette, Syndicat intercommunal de gestion de l'_	02	Renaturation de cours d'eau et aménagement d'abreuvoirs	1 393,50	836,10	5 574,00
R12-05	Aronde, Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'_	60	Pose de déflecteurs année 2012	1 212,50		4 850,00
R12-06	Arré, Syndicat intercommunal de l'_	60	Renaturation d'une portion de la rivière Arré à Saint Just	8 750,00		35 000,00
R12-07	Beaurepaire, Syndicat intercommunal pour l'aménagement du ru de Beaurepaire	02	Travaux de restauration de berges par construction d'abreuvoirs	3 466,25	2 079,75	13 865,25
R12-08	Bourgeron, ASA du _	08	Entretien et aménagement du ruisseau du Bourgeron	2 117,00		10 585,00
R12-09	Brèche, Syndicat intercommunal de la vallée de la _	60	Travaux de restauration de la Brèche et ses affluents - année 2012	9 500,00		38 000,00
R12-10	Centre Argonne, Communauté de communes du_	55	Travaux de restauration tranche 3	12 713,00		50 852,00
R12-11	Dyonne et du Plumion, ASA de la _	08	Restauration du ruisseau de Mesmont (dernière tranche)	5 944,20		29 721,00
R12-12	Muette, ASA de la vallée de la _	08	Restauration du lit et des berges du ruisseau de la Muette	1 997,40		9 987,00
R12-13	Oise amont, Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'	02	Aménagement de berge sur le bras de l'Oise sur la commune de PROIX	4 220,00	3 165,00	21 100,00
R12-14	Oise aval, Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'_	60	Travaux de restauration de berge sur la commune de La Fère	4 778,00	2 866,80	19 112,00
R12-15	Oise aval, Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'_	60	Restauration du lit et des berges de l'Oise aval et de ses affluents, tranche 12	34 026,25	20 415,75	136 105,00
R12-16	Oise moyenne, Syndicat intercommunal pour l'améagement de l'_ et de ses affluents	60	Aménagement de berges chez un particulier Commune d'Origny Sainte Benoite	11 613,80	8 710,35	58 069,00

R12-17	Saulces, ASA du ruisseau de _	08	Travaux d'aménagement et d'entretien du ruisseau de Saulce, programme 2012	5 268,40		26 342,00
R12-18	Serre aval, Syndicat intercommunal d'amnagement et de gestion de l'_	60	Programme pluriannuel de restauration des affluents de la Serre - tranche 2	54 193,25	32 515,95	216 773,00
R12-19	Thérain, Syndicat intercommunal de la vallée du _	60	Etude de faisabilité visant à la reconnexion des champs d'expansion des crues dans la vallée du Thérain	15 575,00		62 300,00
R12-20	Union départementale des associations syndicales autorisées	02	Etude relative au fonctionnement du bassin versant du Ton	3 000,00	-	30 000,00
R12-21	Verse et ses affluents, Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien des cours d'eau et fossés du bassin versant de la _	60	Tranche provisoire d'entretien et de restrauration 2012	9 012,75		36 051,00
R12-22	Ysieux, Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'_	95	Etude hydromorphologique et continuité écologique	11 960,00		119 600,00
R12-23	Brèche, Syndicat intercommunal de la vallée de la _	60	Etude hydromorphologique du bassin de la Brèche en vue de l'obtention du bon état écologique	20 000,00		80 000,00
R12-24	Vesle, Syndicat mixte intercommunal d'aménagement du bassin de la _	51	Programme pluriannuel de restauration — année 2012	18 798,80		93 994,00
R12-25	Crêtes Préardennaises, Communauté de commune des _	08	Etude pour la gestion et l'aménagement du bassin versant de la Serre amont	5 375,00		53 750,00
R12-26	Nonette, Syndicat inerdépartemental du SAGE de la _	60	Programme de restauration de la Nonette et de ses affluents - Tranche I - année 2012	26 680,00		113 000,00
R12-27	Viosne, Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la vallée de la	95	Etude globale pour l'aménagement de la Viosne	12 000,00		120 000,00
R12-28	Ysieux, Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'_	I d'Aménagement 95 Mission de suivi des amphibiens dans le marias du Gouy sur la commune de Luzarches		2 344,00		9 376,00
R12-29	Serre amont, Syndicat intercommunal de la _ et de ses affluents	02	Etude pour la gestion et l'aménagement du bassin versant de la Serre amont	t du 20 310,00		203 100,00
R12-30	Aire et de ses affluents, Syndicat mixte d'aménagement de l'_	55	Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Aire et de ses affluents tranche I - année 2012	145 771,00		583 084,00
R12-31	Esches, Syndicat Intercommunal du Bassin de l'_	60	Etude globale des cours d'eau du bassin versant de l'Esches	25 000,00		100 000,00
R12-32	Automne, Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux du bassin _	60	Travaux d'aménagement du ru de la Douye	2 070,00		10 350,00
R12-33	Loire, ASA de la vallée de la _	08	Entretien et restauration des berges de la Loire, programme 2012	2 631,20		13 156,00
R12-34	Aire, ASA de la vallée de l'_	08	Entretien de l'Aire et restauration d'une annexe hydraulique	5 107,00		25 535,00
R12-35	Nord Ouest Ardennais, Syndicat intercommunautaire _	08	Etude pour l'aménagement et la gestion du bassin versant de la Serre Amont	I 472,00		14 720,00
R12-36	Agron, ASA de la vallée de l'_	08	Programme pluriannuel de restauration des berges des cours d'eau	1 959,00		9 795,00
R12-37	Aisne supérieure, Syndicat mixte pour l'aménagement de la vallée de l'_	51	Mise en place de clôtures et d'abreuvoirs, programme 2012	26 907,75		107 631,00
R12-38 Bazancourt, Commune de _		51	Travaux d'aménagement d'une passe à poissons sur le site des anciennes usines Lelarge en complément de l'installation d'une turbine hydrolélectrique	45 420,00		227 100,00
R12-39	Oise moyenne, Syndicat intercommunal pour l'améagement de l'_ et de ses affluents	60	Aménagement d'abreuvoirs Commune de Moy- de-l'Aisne	7 850,00	4 710,00	31 400,00
R12-40	Servais, Association syndicale d'assainissement de la vallée du _	02	Travaux de restauration et de renaturation - tranche 3	3 425,00	2 055,00	13 700,00
	TOTAL			595 776,20	77 354,70	2 830 495,75

Carte des syndicats, mise à jour 2012



Délibérations du Conseil d'administration en 2012

Conseil d'a	administratio	on du 9 mai 2012						
N° 12-	01	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 22 novembre 2011						
	02	Approbation du compte de gestion 2011						
	03	Approbation du compte administratif 2011						
	04	Approbation de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2011						
	05	Approbation d'une mise en place d'une provision pour risques et charges exceptionnels dans le budget 2012						
	06	Approbation du budget supplémentaire 2012						
	07	Approbation d'attribution d'aides aux collectivités, opérations d'entretien et de restauration						
	08	Approbation d'attribution d'une aide additionnelle à un maître d'ouvrage						
	09	Approbation de sollicitation d'une aide auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les journées de sensibilisation à la lutte contre les invasives						
	10	Approbation relative à l'indemnisation d'une parcelle expropriée dans le cadre de la construction de l'ouvrage de Proisy						
	П	Approbation relative à la surveillance et l'intervention de la SAFER de Picardie						
	12	Approbation d'ouverture d'une autorisation de programme pluriannuelle pour l'aménagement du bassin du ru de Fayau						
	13	Approbation d'ouverture d'une autorisation de programme pluriannuelle pour la renaturation du ru de Fayau						
	14	Approbation d'ouverture d'une autorisation de programme pluriannuelle pour l'aménagement du bassin du Saint Lambert						
	15	Approbation de l'engagement de l'Entente Oise-Aisne en tant que porteur du projet du Plan d'Actions et de Prévention des Inondations de la Verse						
	16	Approbation de création de haies et de bandes enherbées sur les bassins du ru de Fayau, du Gland et du Petit Gland						
	17	Approbation de désignation d'un avocat aux conseils dans le cadre du contentieux Amory/Debraekeler contre l'Entente Oise-Aisne						
	18	Approbation de reconduction de l'indemnité du Payeur départemental de l'Aisne						
	19	Approbation de désignation des déléguées de l'Entente Oise-Aisne au sein des organismes extérieurs						
	20	Approbation de suppression d'un poste d'attaché et de création d'un poste de rédacteur						
Conseil d'a	administratio	on du 10 octobre 2012						
N° 12-	21	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 9 mai 2012						
	22	Approbation de la décision modificative n°1 du budget 2012						
	23	Approbation de la tenue du débat d'orientation budgétaire de la gestion 2013						
	24	Approbation d'attribution d'aides complémentaires apportées aux collectivités (révision d'assiette)						
	25	Approbation d'attribution d'aides aux collectivités , opérations d'entretien et de renaturation						
	26	Approbation de perception d'une participation des communes bénéficiaires de l'aménagement de Saint-Michel aux frais de fonctionnement de l'aménagement						
	27	Approbation de l'engagement de la phase de procédures administratives du projet d'aménagement d'une aire d'écrêtement des crues sur le site de Montigny-sous-Marle						
	28	Approbation de perception d'une participation des communes bénéficiaires de l'aménagement de Montigny-sous-Marle aux frais de fonctionnement de l'aménagement						
	29	Approbation de la prise en charge des frais de mission-déplacement du Président						

	Conseil d'administration du 12 décembre 2012							
V	N° 12-	30	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 10 octobre 2012					
		31	Approbation de signature du Pacte mondial pour une meilleure gestion des bassins					
		32	Approbation de la constitution d'une provision pour risques et charges 2013					
		33	Approbation des participations statuaires des Départements à inscrire au budget 2013					
		34	Approbation d budget primitif 2013					
Ì		35	Approbation d'attribution d'une aide additionnelle à un maître d'ouvrage					
		36	Approbation d'attribution d'aides aux collectivités , opérations d'entretien et de renaturation					
		37	Approbation du programme 2013 de travaux d'entretien et de restauration sur les rivières domaniales oise et Aisne					
		38	Approbation du mandat donné à l'Entente Oise-Aisne pour la réalisation des travaux d'entretien et de restauration sur les rivières domaniales Oise et Aisne, année 2013					
		39	Approbation relative à la surveillance et l'intervention de la SAFER de Picardie sur le site de Montigny-sous-Marle					
		40	Approbation relative à la surveillance et l'intervention de la SAFER de Picardie sur le site de Saint-Michel					
		41	Approbation relative à la surveillance et l'intervention de la SAFER de Picardie pour le PAPI Verse					
		42	Approbation de l'élection du Secrétaire de l'Entente Oise-Aisne et à la délégation d'un représentant à la CAO					
		43	Approbation de la convention de partenariat avec la Fédération de l'Aisne pour la pêche et la protection du milieu aquatique					
		44	Approbation du programme 2013 d'animation Natura 2000 Moyenne vallée de l'Oise et de son plan de financement					
		45	Approbation de sollicitation de l'aide de l'Etat au fonctionnement des services au titre de la Directive inondations, année 2013					
		46	Approbation de renouvellement d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales de Compiègne					

Liste des marchés contractés par l'Entente en 2012

Marchés de travaux			
ОВЈЕТ	DATE	ATTRIBUTAIRE	MONTANT
Campagne de recherche et d'identification de matériaux d'apport dans le cadre du projet de Montigny-Sous-Marle	13/07/2012	ABROTEC 91978 COURTABOEUF	29.640 € HT
Travaux de pose d'un barrage flottant sur l'ouvrage de Longueil- Sainte-Marie	03/09/2012	TECH SUB 62223 ST LAURENT BLANGY	22.520 € HT
Travaux d'entretien et de restauration sur la réserve de l'Ois'eau à Pont-Ste-Maxence	25/09/2012	FÔRETS & PAYSAGES 59330 BEAUFORT	29.413 € HT

Marchés de services			
OBJET	DATE	ATTRIBUTAIRE	MONTANT
Certification annuelle des digues et déversoirs des sites de Longueil-Sainte-Marie et Proisy	27/02/2012	SAFEGE 92022 NANTERRE	43.940 € HT
Purge des dépôts sédimentaires aux abords du clapet de l'ouvrage de Proisy	16/03/2012	FERRO SERVICES 17700 ST GEORGES DU BOIS	Marché à bons de commande
Maintenance et entretien des vannes du site de Longueil-Sainte Marie - Lot 1 : Entretien mécanique des vannes	18/05/2012	SPIE 60000 BEAUVAIS	Marché à bons de commande
Maintenance et entretien des vannes du site de Longueil-Sainte Marie - Lot 2 : Entretien des installations électriques	18/05/2012	SPIE 60000 BEAUVAIS	Marché à bons de commande
Etude pour la restauration de la continuité écologique et sédimentaire - Lot 1 : Usine ARKEMA à Chauny	07/06/2012	EGIS EAU 78286 GUYANCOURT	60.360 € HT
Etude pour la restauration de la continuité écologique et sédimentaire - Lot 2 : Papeterie EVERBAL à Evergnicourt	07/06/2012	EGIS EAU 78286 GUYANCOURT	48.820 € HT
Hydrologie du bassin versant de l'Oise	29/08/2012	HYDRATEC 75000 PARIS	71.150 € HT
Maintenance et entretien des sondes et pluviomètres sur le bassin Oise Aisne	14/12/2012	SEMERU 92160 ANTONY	Marché à bons de commande



Entente interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents

(Conseils généraux des départements de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, de la Meuse, de l'Oise et du Val d'Oise)

II cours Guynemer - 60200 Compiègne

Téléphone : 03 44 38 83 83 Télécopie : 03 44 38 83 80

E-mail: entente.oiseaisne@orange.fr

www.eptb-oise.fr

Directeur de publication : Jean-Michel Cornet

Responsable de la communication : Laurence Dubromelle

Création graphique : www.tri-angles.com

Photos : Entente Oise-Aisne - © Conservatoire des espaces naturels de Picardie - © Benoist Journel - © Christian Schryve

Dépôt légal : à parution N° ISSN : en cours de demande

Mai 2013

Impression : Imprimerie Houdeville-ICO, sur du papier recyclé

